

PROCES VERBAL
CONSEIL DE LA METROPOLE
jeudi 29 janvier 2015 à 09h00
Toulouse - Arche Marengo - Espaces Vanel

L'an deux mille quinze le jeudi vingt-neuf janvier à neuf heures sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil de la Métropole s'est réuni à Toulouse - Arche Marengo - Espaces Vanel.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	102
Procurations :	31
Date de convocation :	23 janvier 2015

Présents

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aucamville	Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL M. Francis SANCHEZ
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Bernard KELLER M. Joseph CARLES Mme Monique COMBES Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO Mme Béatrice URSULE
Colomiers	Mme Karine TRAVAIL-MICHELET M. Michel ALVINERIE M. Damien LABORDE M. Guy LAURENT Mme Elisabeth MAALEM M. Josiane MOURGUE M. Arnaud SIMION
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOLAT M. Philippe GUERIN Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
L' Union	M. Marc PERE Mme Nadine MAURIN Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	M. David SAINT-MELLION Mme Muriel DUZERT
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	Mme Marie-Dominique VEZIAN M. Michel FRANCES
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO

Seilh	M. Jean-Louis MIEGEVILLE
Toulouse	M. Jean-Luc MOUDENC M. Christophe ALVES Mme Laurence ARRIBAGE Mme Sophia BELKACEM M. Franck BIASOTTO Mme Catherine BLANC Mme Michèle BLEUSE M. Maxime BOYER M. François BRIANCON M. Sacha BRIAND M. Joël CARREIRAS Mme Marie-Pierre CHAUMETTE M. François CHOLLET M. Pierre COHEN Mme Hélène COSTES-DANDURAND Mme Martine CROQUETTE M. Romain CUJIVES Mme Vincentella DE COMARMOND M. Henri DE LAGOUTINE Mme Ghislaine DELMOND Mme Marie DEQUE Mme Monique DURRIEU Mme Julie ESCUDIER M. Emilion ESNAULT M. Régis GODEC M. Samir HAJIJE Mme Laurence KATZENMAYER M. Pierre LACAZE Mme Florie LACROIX M. Jean-Luc LAGLEIZE M. Djillali LAHIANI Mme Annette LAIGNEAU M. Jean-Michel LATTES M. Laurent LESGOURGUES M. Antoine MAURICE Mme Brigitte MICOULEAU Mme Dorothee NAON Mme Evelyne NGBANDA OTTO M. Romuald PAGNUCCO M. Jean-Louis REULAND Mme Françoise RONCATO M. Daniel ROUGE M. Bertrand SERP Mme Martine SUSSET Mme Claude TOUCHEFEU Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD M. Pierre TRAUTMANN Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL Mme Mireille ABBAL M. Patrick BEISSEL M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART

Délégués ayant donné pouvoir

	Pouvoir à	
Aucamville	M. Gérard ANDRE	M. Claude RAYNAL
Balma	M. Alain FILLOLA Mme Sophie LAMANT	M. François BRIANCON M. Vincent TERRAIL-NOVES
Colomiers	M. Patrick JIMENA	Mme Michèle BLEUSE
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE	M. Michel AUJOULAT
Launaguet	M. Michel ROUGE Mme Aline FOLTRAN	M. Robert GRIMAUD M. Patrick DELPECH
Lespinasse	M. Bernard SANCE	M. François LEPINEUX
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER	M. Philippe PLANTADE
Saint-Orens	Mme Dominique FAURE	M. Grégoire CARNEIRO
Toulouse	M. Olivier ARSAC M. Jean-Jacques BOLZAN Mme Charlotte BOUDARD M. Frédéric BRASILES	M. Bertrand SERP M. Sacha BRIAND Mme Dorothee NAON Mme Brigitte MICOULEAU

	M. Jean-Claude DARDELET	M. François CHOLLET
	M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE	M. Jean-Louis REULAND
	Mme Christine ESCOULAN	M. Christophe ALVES
	M. Pierre ESPLUGAS	Mme Catherine BLANC
	Mme Marie-Jeanne FOUQUE	M. Romuald PAGNUCCO
	M. Francis GRASS	Mme Marie DEQUE
	Mme Isabelle HARDY	M. Pierre COHEN
	Mme Marthe MARTI	M. Jean-Luc LAGLEIZE
	Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD	Mme Laurence ARRIBAGE
	Mme Nicole MIQUEL-BELAUD	Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD
	Mme Cécile RAMOS	M. Philippe GUERIN
	M. Jean-Jacques ROUCH	M. Joseph CARLES
	Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE	M. Pierre TRAUTMANN
	Mme Gisèle VERNIOL	M. Joël CARREIRAS
Tournefeuille	Mme Danielle BUYS	Mme Mireille ABBAL
	M. Daniel FOURMY	M. Pierre LACAZE
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES	M. Dominique COQUART

Délégués excusés

Blagnac	M. Bernard LOUMAGNE
---------	---------------------

Rappel de l'ordre du jour

- 1 **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 13 NOVEMBRE 2014**
- 2 **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 4 DECEMBRE 2014 ET DU 18 DECEMBRE 2014**
- 3 **ADMINISTRATION**
 - 3.1 Règlement intérieur : adoption de modifications - *DEL-15-003*
 - 3.2 Approbation du principe d'une délégation de service public et de ses caractéristiques pour la conception, réalisation et exploitation du réseau de chaleur et de froid "Plaine Campus" - *DEL-15-008*
 - 3.3 Approbation du principe de la délégation de service public et de ses caractéristiques portant sur la construction et l'exploitation de parcs de stationnement de Toulouse - *DEL-15-005*
 - 3.4 Adoption de l'avenant n°5 au traité de concession du service de distribution d'énergie calorifique de la ZAC Ritouret de Blagnac - *DEL-15-009*
- 4 **AMENAGEMENT ET POLITIQUE FONCIERE**
 - 4.1 Opérations foncières - Commune de Toulouse - DUP Voie de liaison des Ramassiers - Tronçons 1 et 3 : Acquisition d'un ensemble immobilier à Monsieur et Madame Roger SOUM - *DEL-15-001*
 - 4.2 Commune de Gratentour : Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la société GOTHAM - *DEL-15-006*
- 5 **VOIRIE**
 - 5.1 Echangeur du Ritouret - Blagnac - Aménagement de la sortie du giratoire Dewoitine : Approbation de l'avant projet - *DEL-15-004*
- 6 **VŒUX DES GROUPES**
- 7 **QUESTIONS DIVERSES**

M. MOUDENC, Président, invite Damien LABORDE, benjamin de l'Assemblée, à procéder à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, M. MOUDENC ouvre la séance.

M. MOUDENC

Avant d'entrer dans le travail effectif du Conseil de la Métropole, je précise que le Code général des collectivités territoriales ne parle pas de « Conseil métropolitain » comme je l'ai lu ici ou là mais de Conseil de la Métropole. Nous allons donc nous conformer à cette appellation. Permettez-moi également de vous remercier d'avoir participé avec, je crois, un niveau d'intervention intéressant et beaucoup de dynamisme, à l'installation symbolique et solennelle de la Métropole il y a quelques jours. Je crois aussi que c'était un signe d'ouverture que de concevoir cette séance d'installation en lien avec la métropole de Montpellier et en résonance avec leur propre séance d'installation. Je crois que c'est porteur et significatif : la

Métropole ne doit pas être recroquevillée sur elle-même ; elle doit évidemment s'ouvrir dans le cadre d'un travail déjà entamé avec nos partenaires voisins naturels, je pense à la communauté d'agglomération du Sicoval, à la communauté d'agglomération du Muretain mais je parle aussi du dialogue métropolitain et donc, évidemment de Montpellier Méditerranée. Je crois que la Métropole réussira si elle est capable d'approfondir ses propres choix, tout en étant dans une vision ouverte à l'égard de son environnement territorial et c'est une méthode qui peut effectivement nous rassembler. Cette séance a également mis en valeur, c'était une originalité par rapport aux autres métropoles, le Conseil de développement, le « Codev » et sa présidente Marie-Christine JAILLET. C'est une bonne chose aussi que d'envoyer ce message : les élus savent travailler entre eux, élus issus de différentes communes, de sensibilités différentes, et ils doivent également porter attention à l'endroit de la société civile. Nous avons cette chance d'avoir, à côté de nous, ce Conseil de Développement et nous devons en profiter. Aussi, je vais adresser très prochainement une note de méthode aux vice-présidents de la métropole et aux présidents de commissions, de manière à ce que, dans les travaux des commissions, au-delà de l'ordre du jour classique et de l'examen nécessaire des délibérations qui passent en Conseil de la métropole, il y ait possibilité d'inscrire des sujets d'ordre général qui permettent d'avoir une vision globale d'une action de la métropole ou de telle ou telle thématique et ce, indépendamment de l'inscription de délibérations à l'ordre du jour du Conseil de la Métropole. Dans cette note, j'inviterai les élus à s'emparer de ces sujets, des sujets que vous aurez choisis et systématiquement, de pouvoir y associer le Codev. Avec ses 200 membres, il dispose d'une ressource intellectuelle et d'une qualité de réflexion qui, j'en suis certain, peut être tout à fait croisée avec la nôtre et enrichir le regard que nous pouvons porter nous-mêmes. L'idée, c'est que le Codev soit véritablement intégré dans nos travaux et je crois que si nous y parvenons, nous serons précurseurs dans notre pays et notre réflexion ne s'en trouvera que plus pertinente, élargie et enrichie.

Ce Conseil de la Métropole a été convoqué selon l'agenda qui vous avait été transmis il y a plusieurs mois et que je n'ai pas souhaité bouleverser. C'est inhabituel mais, vous l'avez vu, il comporte un nombre de délibérations très limité. Pour autant, je crois qu'il fallait respecter le calendrier initial, même si l'on sait bien sûr que la prochaine séance sera plus chargée. Je propose d'ailleurs une mesure d'allègement, si je puis dire, avec le retrait de la délibération qui portait sur une modification du règlement intérieur. Il y a quelques jours en Conférence des présidents de groupe, les positions ont évolué mais il n'y a pas aujourd'hui d'accord sur la rédaction, même si, à mon avis, on n'en est plus très loin. Mais ce n'est pas la peine de forcer les choses. Il est très important, à mes yeux en tout cas, que sur le règlement intérieur qui constitue la loi commune de nos débats et de notre manière de fonctionner, une très large convergence et si possible un accord total puissent prévaloir. J'ai donc demandé aux présidents de groupes de retravailler ce petit passage qui tient à quelques lignes, pour qu'une rédaction pertinente puisse être trouvée. Si tel est le cas, la délibération pourra être présentée au prochain Conseil.

Dans l'actualité, quelques focus, comme il est de tradition lors des propos liminaires. Notre pays, vous le savez, est frappé par une montée continue du chômage qui malheureusement ne se dément pas. Aujourd'hui, 3,5 millions de nos compatriotes sont frappés par ce mal, et je crois que cette actualité doit nous inciter, dans le cadre des compétences qui sont les nôtres, à être encore plus mobilisés, encore plus attentifs à l'égard du tissu économique, à l'égard des entreprises. Je l'ai dit et je le redis volontiers : dans ce contexte, il est important que notre collectivité soit perçue comme amie des entreprises, amie des entrepreneurs, que nous soyons facilitateurs de projets qui, lorsqu'ils peuvent se réaliser sans tarder, représentent des emplois à la clef pour nos concitoyens. Dans ce cadre-là, je voulais saluer une fois de plus la performance d'Airbus Groupe qui a révélé il y a quelques jours les statistiques de livraison et d'engrangement de commandes nouvelles, sur l'année 2014 à peine achevée ; c'est très

encourageant. Dans cette conjoncture générale assez déprimée, le leader européen situé à Toulouse continue à progresser et continue donc à assumer son rôle : un des moteurs essentiels de la croissance de notre pays. Nous avons souhaité, depuis plusieurs mois maintenant, que la relation de travail soit relancée et approfondie avec le groupe Airbus, et notamment sur une thématique inscrite dans les schémas depuis sept ans mais qui n'a pas suffisamment avancé : c'est la thématique des déplacements et des accès au site d'Airbus. Ce travail a été relancé et je remercie les élus et les services qui s'y sont investis. Je rappelle qu'il y a plusieurs années, à l'initiative de l'État d'ailleurs, a été mis en place un groupe de réflexion qui s'appelle DNO (desserte nord-ouest) qui prévoit un certain nombre d'infrastructures. L'autre jour, nous nous sommes retrouvés sur le site à Airbus pour inaugurer une infrastructure qui s'appelle la connexion, entièrement financée et mise en œuvre par Airbus et qui permet d'organiser une voie de liaison interne entre les sites de Blagnac et de Colomiers, sans alourdir la circulation de l'environnement. Or, aujourd'hui, à l'ordre du jour de ce Conseil, une délibération concerne le projet d'échangeur du Ritouret sur lequel nous sommes maître d'ouvrage. C'est justement une des opérations fléchées pour fluidifier et faciliter les accès, avec l'aménagement de la sortie du giratoire Dewoitine qui est véritablement une opération des plus urgentes. Dans les mois, dans les années à venir, nous devons également mettre en œuvre et de façon partenariale avec les autres collectivités bien évidemment, les autres points du dispositif, les autres aménagements du secteur. Je parle de l'échangeur de la Fontaine Lumineuse, de la rue Dieudonné Costes, de la rue Vélasquez, autant d'opérations qui, mises bout à bout, constituent un ensemble qui va incontestablement provoquer un mieux dans le secteur. Au mois d'avril, nous avons un rendez-vous important : la mise en œuvre du tram Envol qui, là aussi, va participer à l'amélioration de la desserte de toute la zone industrielle aéronautique. Nous avons en perspective, à plus long terme, la troisième ligne du métro qui va également impacter positivement le secteur. C'est donc véritablement une dynamique dans l'amélioration des déplacements et des accès, pour tout un secteur géographique qui est également le secteur de pointe de notre activité et de notre économie locale.

Pour terminer, je voulais saluer le succès d'Aéroscoopia. Nous étions aux côtés de Bernard KELLER il y a quelques jours ; il aura sans doute l'occasion, lorsqu'il prendra la parole, de vous donner les statistiques qui, par définition, bougent chaque jour mais qui sont positives. Là aussi, nous sommes à la fois dans une identité économique du territoire mais également dans une spécificité de culture, de culture scientifique industrielle et technique, qui colle bien à notre métropole et que nous avons je crois intérêt à mettre en œuvre, à mettre en avant, à approfondir, à développer dans les années à venir, pour justement donner à notre métropole non pas simplement une identité politique, pour importante qu'elle soit, mais aussi une identité porteuse de sens, partagée par nos citoyens. Il me semble que nous devons mettre en avant cette thématique culturelle.

Je vous annonce également, dans la suite des échanges que nous avons eus avec Montpellier Méditerranée, ma décision de nommer François CHOLLET comme élu référent sur la relation de travail avec la métropole de Montpellier. Evidemment, il travaillera avec tous les élus qui se manifesteront auprès de lui pour s'investir sur les différents problèmes, les différents thèmes, dans des sujets extrêmement variés, économiques, culturels, de transport et de désenclavement, de santé également. Il me semble nécessaire dans un premier temps de lister les sujets à examiner puis le travail se prolongera tout au long de l'année 2015, ici comme au sein de la métropole Montpellier Méditerranée bien évidemment. Des échanges seront programmés entre les deux groupes de travail. L'objectif étant que, d'ici un an, lorsque la nouvelle Région sera mise en place avec un nouvel exécutif, les deux métropoles soient en capacité de présenter un document commun sur leurs objectifs majeurs, sur les projets majeurs, sur lesquels nous pourrions travailler avec la nouvelle région et bien évidemment avec l'État dans la nouvelle organisation qui sera la sienne dans les années à venir. Le but est donc

d'identifier quelques sujets et non pas de rédiger un catalogue de cent pages. Il s'agit d'identifier les sujets stratégiques communs aux deux métropoles qui nous permettront ensuite de parler d'une même voix auprès de l'État, auprès de la Région, et donc de jouer pleinement notre rôle, c'est-à-dire celui de deux métropoles qui sont les moteurs d'une nouvelle région, et qui, loin d'organiser une rivalité entre elles, ont au contraire l'intelligence d'anticiper et de positiver et de rechercher les synergies.

En fin de séance, je vous présenterai un vœu qui est devenu une motion, afin de respecter le règlement intérieur et la procédure. L'esprit, c'est que l'on ait une motion qui rassemble le plus largement. Je vous présenterai moi-même ce texte de manière à lui donner cette tonalité la plus rassembleuse possible. C'est un texte qui sera proposé dans les mêmes termes au Conseil de la Métropole de Montpellier et qui, en quelque sorte, met par écrit ce que nous nous sommes dit les uns les autres sur cette volonté de travailler ensemble.

M. RAYNAL

D'abord, je salue la nomination de François CHOLLET. Sa responsabilité relationnelle avec Montpellier s'inscrit aussi en lien avec sa fonction de président de la commission Prospective. Je voulais évidemment vous remercier, cela a été fait l'autre jour mais je voudrais y revenir, pour avoir organisé cette séance d'installation de la métropole de Toulouse, de l'avoir fait avec le maire de Montpellier qui, grâce à la prise d'une bouteille de sirop pour la gorge, est arrivé à tenir toute la séance. C'est donc une très belle initiative, nécessaire au moment où effectivement se met en route ce projet de Métropole que nous avons souhaité sur tous les bancs de cette assemblée. A cette occasion, nous avons eu, collectivement, les mots justes sur la question qui relève de la fonction d'une métropole. Je ne vais pas y revenir ici, bien entendu, uniquement sur un thème qui m'est cher ; c'est le lien entre la métropole, les territoires proches et les territoires un peu plus lointains, les territoires d'agglomération à travers le dialogue métropolitain. Il est important d'y revenir d'un mot, et dans une assemblée qui est la nôtre, une assemblée politique, à ce moment très précis où s'ouvrent un certain nombre de débats sur lesquels nous devons apporter nos différences, nos nuances ou, éventuellement et sur certains dossiers, nos accords. Nous sommes dans un moment particulier puisque la loi NOTRe vient d'être débattue et votée au Sénat. Elle sera évidemment corrigée, modifiée et, nous l'espérons toujours, enrichie par le travail de l'Assemblée Nationale puis du Sénat. Mais d'ores et déjà, nous avons un certain nombre d'indications. Et puis, évidemment, on ne peut pas non plus appréhender la Métropole et notre réunion d'aujourd'hui sans voir que, dans un peu plus d'un mois, nous votons pour les élections départementales. Vous Monsieur le Président, et moi, en tant que sénateur, nous avons évidemment des appréciations différentes sur les résultats ; on peut le comprendre ! Nous différons peut-être aussi sur la façon d'envisager les relations entre la Métropole et le Département, et je crois utile une expression publique sur ces sujets. Nous avons notamment constaté ce que vous aviez d'ailleurs pointé du doigt, c'est-à-dire la difficulté à régler la délicate question de l'équilibre entre l'action de la Métropole et celle de la Région, en particulier sur le plan économique. Il est vrai que le texte initial du Gouvernement est beaucoup plus précis et finalement beaucoup plus clair sur les rapports qui doivent être ceux de la Métropole, de la Région et de l'État, beaucoup plus précis finalement que le texte produit par la majorité et voté par la majorité sénatoriale. Nous comptons donc, vous et moi, sur le gouvernement et sur l'Assemblée Nationale, pour revenir à un texte plus clair précisant le rôle respectif des régions et des métropoles. Je suis pour ma part assez confiant sur le fait que le souhait du gouvernement se retrouve bien dans le texte qui sera finalement voté par les législateurs, c'est-à-dire donnant un rôle très fort en matière économique au 12 métropoles plus la métropole de Paris, celle de Lyon et celle de Marseille. Nous devons évidemment regarder ce débat avec attention, mais finalement, que voulait le texte initial ? Que les métropoles soient des interlocuteurs directs de

l'État sur les contractualisations et c'est bien le cas dans toutes les grandes politiques que nous avons à mener. Nous avons besoin d'un dialogue d'une certaine façon triangulaire, entre les objectifs de l'État, la vision régionale, et la mise en œuvre par les métropoles sur leur territoire. Dans la loi NOTRe, il y a eu évidemment un débat extrêmement riche sur les relations entre régions et départements et leurs compétences. Il n'est pas terminé mais on commence à voir se dessiner les tendances. Le deuxième aspect concerne la relation entre les métropoles et les départements. Je voudrais bien qu'un jour, peut-être entre nous, on ait un débat assez serein autour de la question suivante : « Quelles sont finalement les compétences départementales qui intéressent les métropoles ? » Vous le savez, j'ai beaucoup travaillé, depuis longtemps d'ailleurs et avec les deux « casquettes » de conseiller général et métropolitain, pour cerner ce qui était vraiment impératif en termes de compétences pour les métropoles. Un élément a joué sur cette question ; c'est le choix de la ville de Lyon et du Conseil général du Rhône, qui constitue ce qu'on appelle le « modèle lyonnais ». Pour ma part, je trouve que la loi MAPTAM, la loi de création des métropoles, a excellemment réglé la relation entre les conseils généraux et les métropoles en donnant la compétence voirie à ces dernières en 2017 au plus tard et peut-être un peu avant en cas d'accord. C'est une nécessité absolue qui est d'ailleurs non pas politique mais plutôt technique. Face à l'enchevêtrement de voiries départementales, communales ou communautaires, il est aujourd'hui assez difficile de travailler et il serait beaucoup plus précis et utile d'avoir une seule compétence voirie au niveau de la métropole. Il y a eu de nombreuses réflexions sur le domaine social géré par le Département, qui consitue l'essentiel de son intervention ; les collèges, le transport scolaire... je n'ai pas pu trouver d'autres nécessités de transfert. J'ai travaillé avec des collègues de la région nantaise, de la région Gironde. J'ai vu aussi que, sur ce sujet, le maire de Bordeaux s'était exprimé pour le maintien d'un conseil départemental dans son département et ce pour une raison simple ; c'est qu'on n'a trouvé aucune plus-value à un transfert de ces fonctions vers les fonctions métropolitaines ! Sans doute y en aurait-il sur quelques aspects de la politique de la ville, et ceux-ci peuvent tout à fait faire l'objet de conventions. C'est d'ailleurs déjà le cas entre le futur Conseil départemental et la Métropole. J'insiste donc sur ce point : il n'y a pas d'intérêt à gérer ces compétences départementales au niveau métropolitain. Personne ne m'a démontré, ni ici ni ailleurs, que cette gestion serait plus simple et après tout, plus efficace pour les habitants de la métropole. Je plaide donc très tranquillement et très sincèrement pour qu'il y ait partout une structure départementale maintenue, sauf dans le Rhône où il en a été décidé autrement et sauf à Paris où la métropole de Paris est un sujet en soi. Eventuellement, les compétences peuvent être revues ? Certaines d'entre elles seront peut-être mieux logées, sans doute même, au niveau régional ? Cela fait l'objet du débat parlementaire actuel mais au-delà de ces ajustements, je plaide pour un principe fort : qu'il n'y ait pas en tout cas de rupture entre les territoires métropolitains et les autres. D'ailleurs, nous sommes dans une élection départementale où se présentent des candidats sur l'ensemble du territoire. Il serait extrêmement compliqué pour des candidats qui se présentent dans le territoire métropolitain, d'expliquer que ce n'est que pour un mandat ; qu'à l'issue, ils ne seraient plus candidats et que leur action ne se placerait finalement que sur une durée de six ans. C'est un débat qu'il faut regarder avec toute sa complexité. Pour les citoyens, je le dis, il n'y a rien à gagner à cela, aucune plus-value ! Pire, au plan social, ce pourrait même entraîner d'autres problèmes. Par exemple, on perçoit une aide sociale de la Métropole mais, pour une raison quelconque, on déménage et on part habiter dans une commune limitrophe, en périurbanité, il faudrait alors refaire ces mêmes dossiers d'aide sociale. Je n'y vois pas une simplification. Qui plus est, cela amènerait à avoir deux administrations : une sur le département et l'autre sur la métropole. Cela ne va pas dans le sens de la simplification souhaitée par ceux qui ont porté ces textes. Et en matière de solidarité, il faut être extrêmement attentif. Le cas du Rhône est un cas très particulier. C'est l'unique endroit où

tout le territoire en dehors de la métropole lyonnaise est aussi riche que les territoires métropolitains. La création de PIB est la même en dehors et au sein du territoire métropolitain lyonnais. Ici et dans tous les autres territoires métropolitains, c'est l'inverse car la richesse est supérieure sur le territoire métropolitain. Bien sûr, soyons précis, il n'y a pas que de la richesse mais aussi des charges. Mais en comparaison, la création de richesse dans le territoire métropolitain est nettement supérieure à celle des territoires périurbains et ruraux de la Haute-Garonne. Ici, la séparation amenuiserait les capacités à amener des services publics de proximité dans l'ensemble du département. Vous pourriez me dire : « On est en métropole ! Après tout, notre sujet, c'est d'aider les métropolitains. » Je ne le crois pas. Parce qu'on est métropolitain un jour mais habitant du périurbain un autre. On est éventuellement habitant du rural, à la retraite par exemple. On revient vers des territoires où l'on est né, où l'on a vécu, où l'on souhaite habiter, et partout on souhaite avoir des services publics de qualité. Il nous faut veiller à cet équilibre. Nous avons beaucoup insisté, je le disais dans notre réunion métropolitaine, sur le rôle de la métropole par rapport aux territoires proches ; nous devons le manifester avec une opposition claire et nette au modèle lyonnais. Qui plus est d'ailleurs, pour qu'il puisse exister, ce modèle lyonnais devrait être enteriné par des délibérations concordantes du Conseil départemental et de la Métropole, et il faudrait une loi spéciale pour le faire. Je rappelle que la métropole de Lyon a été créée par la loi mais la loi en vigueur ne permettrait pas l'application de ce modèle au contexte toulousain ; il faudrait une loi spécifique. C'est donc aussi extrêmement complexe du point de vue du droit comme ça l'est du point de vue politique et c'est sans intérêt du point de vue de nos concitoyens. Si l'autre jour, nous avons prononcé des mots d'amour, c'est l'heure maintenant de montrer les preuves d'amour pour les territoires périurbains et ruraux qui nous entourent.

Un deuxième sujet d'actualité, toujours lié à la loi MAPTAM, concerne le Syndicat d'Électricité de la Haute-Garonne. Tout à l'heure, nous devons délibérer sur un vœu que le groupe socialiste a proposé en ce sens. Sur les 37 communes de la métropole, une commune a l'électrification dans ses compétences ; c'est la ville de Toulouse. Les 36 autres l'ont déléguée au Syndicat d'électricité. Au moment où la loi crée les métropoles, la question se pose donc de savoir comment nous fonctionnons avec le SDEHG. Le Préfet a écrit ; vous-même vous avez écrit pour dire que nous reprenons la compétence. Je fais simple mais c'est bien le sens de votre courrier que j'ai sous les yeux. Le Préfet, me semble-t-il, a simplement plaidé pour un système classique de substitution, c'est-à-dire que les 36 communes du SDEHG sont substituées au sein du SDEHG par Toulouse Métropole et c'est Toulouse Métropole qui sera membre du SDEHG pour l'action sur les 36 communes concernées. C'est en tout cas le sens du courrier de Monsieur le Préfet, vous nous en direz peut-être davantage. Au-delà, la question est exactement la même que celle évoquée à l'instant. Il s'agit de savoir comment nous nous comportons vis-à-vis des 530 communes autres que celles membres de Toulouse Métropole, comment nous nous situons dans une vision du fonctionnement d'un syndicat qui a la volonté et la possibilité de perdurer dans son périmètre actuel et qui a vocation, depuis le départ, à faire perdurer la solidarité territoriale qu'il exerce, permettant à des communes toutes petites d'une centaine d'habitants, de pouvoir réaliser des travaux d'électrification qu'elles ne pourraient évidemment pas réaliser si elles étaient seules à les financer. C'est strictement le même problème. Je reviendrai donc sur cette question à l'occasion du vœu mais, encore une fois, je dis que nous avons la possibilité de montrer des preuves d'amour et non pas uniquement des mots d'amour.

M. LACAZE

Quelques mots sur ce premier Conseil de la Métropole qui fait suite effectivement à son instauration. Au nom du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, je veux vous remercier, Monsieur le Président, pour cette réunion. D'abord pour avoir su comprendre l'émotion

suscitée dans notre pays suite aux terribles attentats, et puis pour avoir permis une expression publique des différents groupes politiques qui composent notre assemblée. Sur la Métropole et son fonctionnement, mon collègue Claude RAYNAL a abordé les relations avec le Département, j'y reviendrai. Nous réaffirmons ici qu'il nous faut mettre en place un groupe de travail. Vous l'aviez plus ou moins indiqué je crois lors de précédents conseils communautaires. Nous avons également proposé la rédaction d'une charte ou une déclaration qui pourrait faire le lien avec les conseils municipaux des 37 communes qui composent la Métropole. Nous avons parlé de la charte de Nice ; il existe des choses équivalentes à Nantes. Le président de la métropole de Montpellier a évoqué lui aussi un texte. Nous souhaiterions effectivement regarder cette possibilité, Monsieur le Président.

Deuxième question, c'est celle des compétences, qui émerge bien sûr dans le débat législatif. Le Groupe Communiste Républicain et Citoyen se félicite d'un zeste de fronde dans les propos du président du groupe socialiste, qui semble s'opposer avec nous à la réforme territoriale qui vise la suppression des départements. Oui, il faut fronder parce que la loi actuelle, Claude RAYNAL l'a expliqué, conduirait à un irrespect total de l'ensemble de nos territoires. Effectivement, il y a une particularité en Haute-Garonne où il est bien difficile de différencier nos territoires imbriqués entre zones urbaines représentées par la Métropole et zones rurales au nord et au sud du département jusqu'au Comminges. Nous affirmons ici qu'il faut maintenir le département et puisqu'un travail législatif est en cours, c'est bien sûr aux parlementaires d'agir en ce sens. Mais nous interpellons également le gouvernement car il est toujours temps de revenir en arrière et de reconnaître ses erreurs. Après, quel que soit l'avis législatif, nous souhaitons que vous mettiez en place, Monsieur le Président, une réflexion sur les compétences et sur les relations à entretenir avec les autres collectivités territoriales : Département et Région, mais aussi les communautés d'agglomération qui composent notre département.

La question de l'emploi, vous l'avez évoquée Monsieur le Président, car les chiffres sont terribles. Le constat est là : échec national avec plus de 5,5 % de progression du chômage dans notre pays mais aussi en Haute-Garonne je crois avec 7,6 % en 2014. Le président François HOLLANDE espérait une inversion de la courbe mais c'est une inversion dans le mauvais sens à laquelle nous assistons. La courbe du chômage augmente et je crois que cela doit tous nous préoccuper. Là aussi, je vais exprimer quelques désaccords avec vos propos ou en tout cas des oublis dans vos propos, Monsieur le Président. Vous dites : « Il faut être l'ami des entrepreneurs, l'ami des entreprises ». Les Communistes ont suffisamment manifesté en faveur du maintien d'entreprises pour se déclarer amis des entreprises. Mais nous sommes aussi amis des salariés et des services publics. Il y a plusieurs dizaines de milliers d'emplois à l'échelle de notre région concernés par les politiques d'austérité mises en œuvre. Il faut donc effectivement avoir la préoccupation du tissu économique mais aussi reconnaître des échecs, à commencer par l'ensemble des exonérations de cotisations sociales, l'ensemble des aides mises en œuvre, sans fâcher personne, depuis plusieurs dizaines d'années, avec l'idée que la politique de l'offre répondrait à la problématique de l'emploi. Je peux me tromper et peut-être que l'avenir changera ? Mais encore une fois, c'est un échec cette année, au vu des chiffres du chômage. Lors de notre vote contre le budget, nous avons exprimé l'idée que nous avons aussi une responsabilité d'employeur et que, sur les questions d'emploi, le respect des fonctionnaires territoriaux, l'embauche de fonctionnaires territoriaux, le développement du service public, incombe aussi à la métropole toulousaine. Le secteur économique privé n'est pas le seul concerné.

Nous voulons vous interpeller également, Monsieur le Président, vous n'en avez pas parlé dans vos propos, sur la situation de l'aéroport. Plusieurs organisations ont tenu une réunion publique. Samedi à 15 h sur la place du Capitole se tient une manifestation et j'espère que plusieurs élus de notre métropole y seront présents. Je crois que le président ou les présidents

des collectivités territoriales sont fortement interpellés sur cette question. Votre homologue de Nice, on va le citer souvent semble-t-il, vient de décider l'organisation d'un référendum local. Je reparlerai de Monsieur MACRON, mais quelle est cette idée de vendre le bien commun, de privatiser l'aéroport de Toulouse, disons-le comme ça, alors que chacun s'accorde aujourd'hui à dire que c'est un gâchis que d'avoir privatisé les autoroutes ? Aujourd'hui, c'est celui de Toulouse mais ensuite, c'est Nice et Lyon. C'est un petit bénéfice à court terme qui mettra en danger les comptes publics à long terme ! Sur cette question de l'aéroport, Monsieur le Président, vous avez accompagné une démarche avec les clauses secrètes. Je crois que vous n'avez peut-être pas eu tout en main, Médiapart a dénoncé un pacte des actionnaires entre l'État et Symbiose, qui rachèterait les parts de l'État, un pacte qui acte le fait que l'État suivra toujours le concessionnaire. Toutes les questions que nous nous posons sur les dangers environnementaux, sur la sécurité, sur l'aménagement du territoire, nous amènent à penser que les collectivités publiques que nous sommes seront certainement piégées et n'auront pas un pouvoir d'action considérable. C'est un peu tard pour l'officialiser par écrit comme vous allez le faire à travers la motion sur les relations Toulouse-Montpellier mais nous souhaitons que notre assemblée alerte ou prenne position aux côtés des usagers sur le danger de cette privatisation. Je rappelle que les choses ne sont pas signées. Un recours juridique a été déposé mais l'État peut signer à tout moment, probablement en mars ou avril. Pour nous, les choses ne sont pas jouées. Il faut accompagner un mouvement citoyen, d'usagers, qui se met en place. Certaines communes sont plus touchées que d'autres dans notre métropole par le plan d'exposition au bruit mais cette question du refus de la privatisation de l'aéroport doit tous nous mobiliser. Je souhaiterais conclure peut-être avec la possibilité de répondre à la demande de Monsieur RAYNAL. Si notre Métropole prenait une position de refus de la privatisation de l'aéroport, il y aurait un lien fort avec la position de Pierre IZARD, au nom du Conseil général et du Département. Cela montrerait une démarche de rassemblement.

Un dernier mot, Monsieur le Président. Au vu de ce qui s'est passé en France, chacun réfléchit notamment sur la question de la laïcité et cela nous appartient à tous. Nous étions tous présents dans la mobilisation pour dénoncer les odieux assassinats qui se sont produits dans notre pays. Nous souhaitons que notre métropole mène, comme d'autres l'ont fait ailleurs, cette réflexion sur la laïcité, sur le vivre ensemble. Nous allons avoir, à terme l'entière compétence politique de la ville ; ça a été évoqué lors de l'instauration de la Métropole. Là aussi, rien d'immédiat mais nous demandons que cette réflexion chemine.

Enfin si j'ai parlé de la manifestation de samedi sur l'aéroport, j'ajoute qu'une autre suivra. Nous avons été, vous le savez, aux côtés des combattants kurdes et de la communauté kurde de Toulouse et notre région face à l'offensive de Daesh et de l'État islamique sur la ville de Kobané. Cette ville vient d'être libérée en partie mais la bataille se poursuit. Samedi à 16 h, une mobilisation de soutien autour de la communauté kurde se tiendra et nous en serons. Mais publiquement, je tenais à dire ici la satisfaction que nous avons notamment d'avoir vu les jeunes femmes combattantes kurdes, libérer avec d'autres leur ville de la barbarie.

M. PÉRÉ

Un premier point relatif à la privatisation de l'aéroport de Toulouse Blagnac, pour dire ici l'opposition ferme du Groupe Métropole Citoyenne à cette privatisation. Il ne s'agit pas d'un aéroport comme les autres, il s'agit d'une pièce maîtresse dans un dispositif, dans un mécano industriel complexe qui inclut la production d'avions, la sous-traitance de la recherche et de la formation. Dans cet ensemble, ce mécano qui brille par ses succès et assure un emploi à 70 000 personnes, il y a un élément particulier : cet aéroport permet de faire des tests de décollages et d'atterrissages en s'insérant dans un programme civil. C'est aussi, et c'est important, un aéroport qui dispose de fonciers sur lesquels des perspectives peuvent être élaborées pour les années à venir en fonction de l'évolution du marché et des nécessités

d'agrandir les capacités de production. Or, ces fonciers seront sous contrôle de l'exploitant. Que dira l'exploitant quand des volontés se manifesteront pour utiliser ces fonciers disponibles autour de l'aéroport pour de nouvelles activités ? Qu'advient-il s'il est majoritaire et qu'il dit : « Non, ça ne correspond pas à une logique de développement industriel, bénéfique pour notre région » ? Quelle sera alors notre réaction et aurons-nous encore un mot à dire dans la mesure où nous avons accepté cette privatisation ? Donc, à nos yeux, il est nécessaire de s'opposer à cette privatisation pour plusieurs raisons, y compris industrielles.

Un deuxième point pour refaire le lien entre la Métropole et les différentes institutions telles que le Département ou la Région. Sans nier le rôle très important de ces institutions, sans nier ce qu'elles apportent, y compris aux citoyens et ce qu'elles apportent en termes d'optimisation de ressources, je veux redire à quel point il est important de ne pas laisser apparaître ces institutions quelles qu'elles soient, y compris la nôtre, comme des institutions « hors sol » par rapport aux préoccupations des citoyens qui, vous le savez certainement, s'interrogent parfois sur le rôle de ces institutions. Je ne suis pas en train de dire qu'elles ne servent à rien, bien au contraire, mais je veux souligner la nécessité d'un travail constant pour tisser des liens avec le citoyen, lui expliquer à quoi tout cela sert, redire une fois de plus le rôle absolument nécessaire et primordial des maires, des élus, qui sont au contact de la population et sont capables de véhiculer leurs attentes, leurs espoirs et leurs angoisses. Les élus sont proches d'eux et doivent jouer ce rôle de courroie de transmission vers les institutions comme les nôtres. Leur présence est importante et en disant cela, je pense non pas à une déclaration de principe mais au mode de scrutin qui sera appliqué en 2020 pour élire le Conseil de la Métropole. Notre groupe regardera avec attention la façon dont les maires pourront rester présents pour jouer leur rôle au sein de cette institution.

Mme BLEUSE

Pour ce premier Conseil de la Métropole de l'année 2015, je souhaite faire un petit zoom rapide sur la fin 2014 où nous avons voté le budget primitif, un budget qui acte des efforts pour l'instant sans projets. Dans le volet recettes, nous avons acté une augmentation des impôts. Dans le volet investissement, nous avons maintenu de grands projets coûteux que nous considérons, nous, comme non prioritaires pour le quotidien de nos concitoyens. Et puis dans le volet fonctionnement, Monsieur le Président, comme cela a été dit notamment lors des vœux au personnel de la ville de Toulouse et de la Métropole, vous avez clairement dit qu'il n'y aurait pas de remplacement des fonctionnaires lors de leur départ. C'est une chose extrêmement claire qu'il faut mettre en perspective par rapport aux préoccupations, les vôtres et celles d'autres élus qui ont pris la parole aujourd'hui, sur la problématique du chômage et donc de l'emploi. Quand on ne remplace pas des salariés ou des fonctionnaires qui partent, quels qu'en soient les motifs et nous pouvons en comprendre certains, ça s'appelle de la destruction d'emploi. Il ne faut pas se cacher derrière notre petit doigt ! C'est ce que font un grand nombre d'entreprises privées, même en bonne santé, c'est une stratégie, c'est celle par exemple de Fabre ou Sanofi. Moi-même, je suis depuis presque 30 ans salariée du privé. J'ai travaillé dans différentes entreprises qui aujourd'hui, malgré toutes les mesures prises en leur direction, détruisent de l'emploi. D'ailleurs, le constat est là, les créations actées dans certains secteurs comme ceux auxquels vous avez fait référence ne contrebalancent pas cette logique globale. Donc nous avons voté un budget, il reste à bâtir le projet ! Et à propos de la façon dont nous allons bâtir ce projet, je souhaitais m'étonner de la façon dont, lors de l'installation symbolique de notre Métropole, Monsieur Sacha BRIAND, président du groupe majoritaire, a présenté l'exercice de la démocratie au sein de notre Métropole. Pour reprendre des mots qu'il a employés et que j'ai notés à ce moment-là parce que je m'en suis étonnée, il y aurait au sein de notre instance « des acteurs qui feraient et des spectateurs qui ne feraient que commenter ».

Ce n'est pas notre vision, Monsieur le Président, du fonctionnement de notre Conseil de Métropole. Nous, nous souhaitons que, sur un projet, de préférence celui sur lequel nous avons été élus, nous débattons, nous argumentions, et puis ensuite nous votions. Ainsi, une majorité se dégage qui décide et qui met en œuvre.

Et puisque nous parlons de démocratie, nous ne pouvons pas, nous, élus écologistes, ne pas parler du résultat des dernières élections en Grèce, berceau de la démocratie. Les citoyens grecs ont voté un projet en faisant fi des injonctions de « bien voter » de certains responsables politiques, ou économiques, européens. Nous devons, tout le monde doit respecter et accompagner ce choix démocratique sorti des urnes. Certes, nous sommes bien conscients qu'il n'y aura pas de « copier-coller » dans d'autres pays européens car chacun a sa particularité mais nous considérons que les citoyens grecs ont ouvert des portes. En Europe, il existe maintenant d'autres perspectives, d'autres espoirs que celui de rembourser indéfiniment une dette qui n'arrête pas d'augmenter, qui augmente malgré et même plutôt à cause des sacrifices qui leur ont été imposés, avec des conséquences dramatiques : l'explosion de la mortalité infantile, l'appauvrissement généralisé, des atteintes majeures à l'environnement... Nous nous félicitons également de l'arrêt porté à la privatisation des ports en Grèce. Comme Pierre LACAZE, nous considérons que c'est une bonne chose. Et ce que nous disent les Grecs, c'est que, oui, il est possible de bâtir un autre consensus, de faire d'autres choix, des choix pour demain et non pas des choix d'hier.

Et évoquant des choix d'hier, je souhaite également, au nom des élus écologistes, faire quelques remarques au sujet de la loi MACRON en cours de discussion au Parlement. Un grand nombre de critiques justes ont pointé les risques sociaux du texte mais peu de choses ont été dites sur ce projet de loi concernant le modèle environnemental français. En effet, par ordonnance, il serait possible de venir réduire les mesures du Code de l'Environnement, qui viendrait soi-disant, et je dis bien « soi-disant », gêner l'activité et la croissance. Il s'agit là d'une autre version de « *la politique de l'environnement ça commence à bien faire !* » qu'on entend ici ou là. Ce projet prône également le développement du transport en autobus, va renforcer le transport routier, premier facteur d'émission de gaz à effet de serre. Il va organiser la concurrence entre le rail et la route avec plus de bus partout sur le territoire français et donc aussi sur notre territoire métropolitain. Et puis ce texte organise également le renoncement social, avec l'extension du travail du dimanche. Un vœu sur ce sujet est aujourd'hui à l'ordre du jour et nous nous exprimerons plus longuement à ce moment-là. Cette loi prend également le risque d'accroître le chômage à court terme. Vous avez parlé, Monsieur le Président, des problématiques de chômage et d'emploi. Des lois récentes ont déjà fortement affaibli les protections en direction des salariés concernant les licenciements, les plans de sauvegarde d'entreprise que j'ai plutôt envie de qualifier de plans de suppressions d'emploi. Ce projet de loi se propose d'aller encore plus loin et nous considérons que ce n'est pas admissible. Ces éléments vont impacter le territoire français dans son ensemble, notre territoire. Ce projet de loi détricote une loi précédente, la loi ALUR et va par exemple encourager les pratiques spéculatives sur les ventes à la découpe. La liste est encore longue avec également des éléments fiscaux dont on parle assez peu. Finalement, ce texte de loi pompeusement baptisé « pour l'activité et la croissance » est, de notre point de vue, un catalogue fourre-tout de très vieilles idées des années 80. Nous considérons que c'est une erreur.

Au contraire, pour l'année 2015, des idées ou des engagements novateurs peuvent être mis sur la table. En effet à la fin de l'année, la France va accueillir la conférence sur le changement climatique appelée « COB 21 ». Il s'agit d'une étape majeure pour bâtir le monde de demain et nous voulons encore y croire même s'il est vrai que, de conférence en conférence, il est un peu compliqué d'y croire toujours. Si nos villes, nos collectivités n'influent que peu sur le contenu de ces négociations, car elles ont un rôle d'observateur à cette conférence, en pratique, elles jouent un rôle essentiel et leur mobilisation aura un impact réel sur les objectifs

de réduction des gaz à effet de serre. Les villes sont parties prenantes de ces engagements. La semaine dernière, vous-même et le président de la métropole de Montpellier ont indiqué très clairement que les villes étaient des acteurs majeurs du monde de demain. Sur ce plan-là nous sommes tout à fait d'accord. Les accords climatiques contraignants, c'est une chose, mais ce sont bien les politiques locales qui vont faire évoluer durablement nos habitudes de consommation et de production. Pour l'instant, l'environnement ne fait pas réellement partie des projets que nous affichons, mais nous ne désespérons pas que, dans le projet à bâtir ensemble, cela viendra à l'ordre du jour. Notre métropole est en capacité de modifier notre manière de circuler, de bâtir, de produire de l'énergie et d'en consommer, elle est un maillon indispensable entre ces accords, ces engagements globaux qui, nous l'espérons, seront pris et notre vie quotidienne. Nous, écologistes, voulons croire que notre Métropole va pouvoir devenir une vraie capitale du 21^{ème} siècle. Peut-être ne dessinons-nous pas tout à fait la même que vous-même et le président de Montpellier mais peut-être pourrions-nous nous rejoindre ? Nous pouvons devenir un modèle en matière d'écologie urbaine, de transition énergétique, de démocratie si c'est le modèle que nous choisissons. J'ai encore en mémoire la présidente du Codev qui nous disait que nous avions « un récit à écrire ». Notre récit, nous écologistes, nous voulons l'écrire dans ce sens-là.

Pour terminer, Monsieur le Président, sur un sujet totalement différent, je souhaite vous demander de recevoir le Planning Familial. Ils vous ont sollicité et ont demandé un rendez-vous à la Métropole. En tant qu'élue et citoyenne, je souhaiterais que vous puissiez accéder à leur demande dans des délais raisonnables.

M. CARLES

Juste quelques mots d'abord pour vous remercier Monsieur le Président, et nous féliciter d'avoir organisé cette installation de la Métropole. C'est le premier Conseil de la Métropole et effectivement, Claude RAYNAL l'a bien dit, la place de la métropole sur un territoire élargi est posée. La question des relations avec le Département ne peut être occultée sans pour autant imaginer que le modèle dit « lyonnais » soit une finalité. La question va se poser et peut-être n'aurons-nous pas la même lecture sur ce qui peut être géré au niveau métropolitain et ce qui doit être laissé au Département. D'ailleurs, au sein même des appareils politiques, les lectures sont différentes et Monsieur COLLOMB en sait quelque chose. Sur ces questions et celles liées aux périmètres de compétence, le débat dépasse largement les positions partisans ; c'est effectivement un débat que nous devons avoir. Quelles sont les compétences que la Métropole considérera pertinente d'avoir ? Moi, je pense à la question du logement. La politique du logement peut-elle être morcelée, y compris au niveau de l'État ? Ne doit-elle pas être intégrée en totalité ? Ce sont des débats qui sont devant nous mais avec un élément sur lequel je voudrais insister : au-delà du territoire départemental, c'est bien le dialogue métropolitain qui me semble important. Là aussi, Lyon a innové en créant un pôle métropolitain, en élargissant sa zone d'influence au-delà du Grand Lyon et en l'ouvrant sur les autres territoires. Nous sommes sur un territoire singulier de ce point de vue et je ne pense pas que nous puissions imaginer la Métropole sans concevoir les relations qu'elle doit entretenir avec un certain nombre de villes chef-lieux de départements limitrophes. C'est aussi quelque chose qu'il faut accélérer, qu'il faut pousser pour que la Métropole soit la locomotive non seulement, bien sûr, du département, mais bien au-delà. De ce point de vue, le lien avec la métropole de Montpellier doit effectivement nous encourager à élargir cette vision. En tous cas, c'est le vœu que nous formulons.

Deux mots pour finir sur la question de l'aéroport. Dans cette enceinte, tout le monde s'est exprimé pour déplorer la démarche de l'État mais je pense que le plus important et qui demeure devant nous, c'est de faire en sorte que les collectivités publiques ou, éventuellement, un groupement qui réunit des collectivités et des partenaires privés locaux détienne cette

majorité. Je pense que l'enjeu est là. Sur la démarche qui a été engagée, nous nous sommes tous exprimés, nous l'avons tous condamnée mais aujourd'hui, elle est là. Marc PÉRE l'a bien dit, il importe de préserver le futur en faisant en sorte qu'un groupement public national puisse disposer de la majorité.

M. BRIAND

Mes chers collègues, je ne vais pas revenir sur tous les éléments qui ont été évoqués aujourd'hui, n'étant pas, vous l'aurez compris, le porte-parole naturel du gouvernement. Un certain nombre d'observations ont été exprimées par les représentants des groupes qui sont d'abord et avant tout des critiques de l'action gouvernementale. Sur l'aéroport tout d'abord, comme vous le savez, dès le départ, le Président de Toulouse Métropole, en associant l'ensemble des élus intéressés, a pris un certain nombre d'initiatives, à la fois pour assurer la pérennisation de la présence d'Airbus sur le site mais également pour faire en sorte que les collectivités puissent contribuer au dialogue nécessaire dans l'élaboration d'une décision gouvernementale à laquelle nous n'avons pas été associés et qui a été mise en œuvre de façon unilatérale par le gouvernement. Oserai-je rappeler qu'il fut un temps où le gouvernement étaient plus attentif à la demande des élus locaux de notre agglomération et avait déjà stoppé une procédure de privatisation de l'aéroport ? Dans ce dossier, nous sommes donc des acteurs volontaires, à la fois sur la pérennisation de l'activité industrielle mais également sur la prise en compte des nuisances aériennes, puisque notre agglomération est effectivement fortement impactée au niveau des zones d'habitat par le Plan d'Exposition au Bruit. C'est un dossier sur lequel nous serons particulièrement attentifs et nous agirons dans une totale transparence puisque l'ensemble des éléments de ce dossier sont naturellement, comme l'a rappelé à plusieurs reprises Jean-Luc MOUDENC, accessibles à l'ensemble des élus.

Je vais revenir sur la question des relations avec le Département et la construction de la Métropole mais, pour répondre à Marc PÉRE sur le mode de scrutin qui devrait s'appliquer en 2020, il y a effectivement beaucoup d'interrogations sur cette question. Tel qu'il est présenté aujourd'hui, c'est vrai, il porte un risque important sur la représentation du territoire et nous sommes particulièrement sensibles à la nécessité d'assurer un équilibre dans la représentation de l'ensemble des 37 communes au sein du Conseil de la Métropole. C'est un sujet sur lequel, avec les parlementaires, il faudra être extrêmement attentif pour faire en sorte que l'avancée des dernières élections municipales, avec un vote et une attention particulière apportée par les électeurs au choix de leurs représentants métropolitains, ne soit pas rendue plus compliquée par un scrutin qui rendrait effectivement extrêmement difficile la représentativité de l'ensemble des collectivités. C'est un sujet et une préoccupation que naturellement nous partageons.

A Madame BLEUSE, je voudrais dire qu'elle a probablement mal entendu mes propos lors de l'installation de Métropole ou peut-être n'ai-je pas été assez clair ? Donc, permettez-moi de clarifier mes propos qui, je le rappelle, ont été enregistrés, ce qui permettra de s'y reporter. J'ai indiqué qu'à la différence d'un Conseil municipal où le scrutin détermine la position respective de la majorité et de la minorité, le mode de scrutin qui détermine la représentation du Conseil de la Métropole et la manière même que le Président Jean-Luc MOUDENC a voulu donner à son fonctionnement, permettait à chacun de choisir sa place. Et j'ai réaffirmé à plusieurs reprises, et nous l'avons je crois démontré depuis les élections de mars dernier, que sur l'ensemble des dossiers, il y avait une véritable volonté de co-élaboration du projet métropolitain. La critique a été faite à nouveau et répétée comme une litanie, critique selon laquelle le projet métropolitain en matière d'investissement n'était pas encore clarifié, tout simplement parce qu'un débat est en cours avec François CHOLLET et la commission Prospective pour travailler de concert avec l'ensemble des représentants des communes, à l'élaboration des arbitrages qui seront effectués à la fin du printemps. Il n'y a pas dans les

propos que j'ai tenus, bien au contraire, quelque ostracisme que ce soit, mais bien un appel à la collaboration sur le projet métropolitain. Que chacun des groupes, au-delà des sensibilités qui sont naturellement respectables, prenne toute sa place dans l'élaboration de ce projet ! Et je regrette qu'au contraire, jusqu'à présent, on ait pu voir, sur un certain nombre de décisions, des positions de principe plutôt que des positions de contribution à l'élaboration de ce projet.

Pour en revenir au débat sur la Métropole et la Région, la Métropole et le Département, la Métropole et l'ensemble des territoires, j'ai eu l'occasion, lors de l'installation de la Métropole, d'évoquer notre vision de la construction de la Métropole, au sein du groupe Métropole d'Avenir. C'est une vision qui est celle de la démarche de coopération, fondée sur celle de l'équilibre. Alors, même si Claude RAYNAL ne l'a pas répété ce matin, j'ai vu des critiques faites à l'égard de propos qui me sont rapportés. Un entretien a eu lieu à la fin de l'année dernière et publié le jour de l'installation du Conseil. Je n'avais d'ailleurs pas vu cet article et c'est d'ailleurs Pierre COHEN qui m'en a parlé en me demandant si effectivement j'avais tenu ces propos. Je crois qu'il peut témoigner que je lui ai spontanément répondu que ce n'était pas la position que je défendais, c'est-à-dire celle de la métropole « à la lyonnaise ». Bien au contraire ! Dans les procédures législatives et dans la volonté du gouvernement telle qu'affichée depuis un certain temps, il y avait, semble-t-il, une volonté d'évoluer vers ce modèle lyonnais à une échéance de dix ans. Je tiens donc à préciser que la position que nous défendons est celle de l'équilibre et cet équilibre ne peut pas être basé sur une vision qui consisterait à isoler la Métropole de l'ensemble du territoire départemental. Oserai-je rappeler que dans la construction de la future Région, le rôle des métropoles est essentiel ? Que dans la mise en œuvre de la réforme territoriale, le rôle de la métropole est essentiel ? Parce que la métropole, dans mon esprit et je crois que chacun en est conscient, c'est un moteur mais, passez-moi cette image, un moteur sans véhicule, ça n'avance pas loin ! Et je crois que le Département et la Région ont intérêt à soutenir et à favoriser le développement des métropoles de la même façon que les métropoles ont besoin des territoires, du département, de la région et de l'ensemble de leurs richesses pour pouvoir assurer à long terme son développement. Naturellement, c'est une logique d'équilibre qui ne peut être basée ni sur la soumission ni sur une posture de suprématie. Et d'ailleurs, je regrette que, dans les propos de certains candidats aux élections départementales et particulièrement à gauche, on puisse parfois laisser penser que la Métropole soit une sorte de source de richesse dans laquelle on pourrait puiser sans aucun retour. L'équilibre, c'est la collaboration, c'est le fait que naturellement la Métropole contribue à la richesse des territoires et à la richesse du Département mais qu'aussi la Métropole en tire un bénéfice et un retour. Vous le savez, nous avons eu l'occasion d'en parler par exemple à propos des travaux de voirie, nous rencontrons depuis quelques années des difficultés importantes, d'une part une restriction très importante des investissements consentis par le Département sur les voiries à l'intérieur de la métropole, plus qu'ailleurs ; d'autre part des difficultés récurrentes à pouvoir percevoir les subventions du pool routier, avec des « chicaneries » administratives qui relèvent manifestement d'une stratégie. L'équilibre que nous appelons de notre vœu doit trouver en retour, au Département, une volonté d'équilibre sans laquelle il ne peut pas y avoir de collaboration. C'est la seule réalité de ce qui peut demain constituer des rapports de dialogue et de construction entre le Département, la Métropole, la Région et les autres métropoles. En réalité, à quelques semaines d'une élection importante, nous voyons qu'un certain nombre d'élus se retrouvent en difficulté, sans ligne claire et sans stratégie bien définie. Je les comprends ; il est difficile aujourd'hui de mener une campagne lorsque le Président de la République annonce un jour la suppression des départements, supprime la clause de compétence générale après l'avoir établie, puis sous la pression de certains élus, à juste titre, envisage le maintien des départements ruraux, sans préciser ce qu'il adviendrait des départements non ruraux et sans savoir véritablement où cette réforme territoriale va, elle qui n'avait, en réalité, que pour seul but d'enterrer la réforme

territoriale de 2010. Je vous rappelle d'ailleurs qu'elle ne proposait pas la suppression du Département, car vraiment, et je crois que là-dessus nous pouvons nous retrouver, s'il est vrai que le cas échéant, la Métropole apporte une réponse à l'objectif du Président de la République, à un objectif ancien peut-être, de supprimer le Département ; dans les territoires ruraux, aucune réponse n'était apportée à cette logique de suppression, si ce n'est peut-être l'augmentation du seuil des communautés à 20 000 habitants, mais qui n'est évidemment pas une réponse satisfaisante et qui laisserait les départements périurbains, les départements d'équilibre dans la région, dépourvus face à l'ampleur des enjeux. Nous avons aujourd'hui, dans la construction de notre Métropole, une volonté d'équilibre. C'est une volonté, c'est un objectif, et dans cet objectif, dans cette stratégie, je suis certain que nous nous retrouverons tous ensemble réunis.

M. MOUDENC

Je vais donner un certain nombre d'éclairages sur les points abordés par différents orateurs. Sur le débat Métropole, Conseil général, Conseil régional, je me réjouis que nous puissions en parler et que nous puissions échanger là-dessus régulièrement, même si nous n'avons pas la clef car c'est le Parlement qui, bien évidemment, donnera la loi définitive d'ici la fin du semestre. En tout cas, vous n'en serez pas surpris, sur ces questions-là, c'est vrai aujourd'hui, c'était vrai hier, et ce sera je crois vrai tout le temps, les clivages Droite-Gauche ne sont pas reproductibles. Sur cette question, on sait très bien que nous avons des positions qui ne sont pas dictées par les tendances politiques dans lesquelles nous nous reconnaissons. Elles sont davantage dictées par des situations locales que nous vivons ; je crois qu'il faut avoir l'honnêteté intellectuelle de le reconnaître. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs, en ce qui me concerne, je me sens nullement lié par les votes de la majorité sénatoriale. En ce qui concerne le rapport en particulier entre Métropole et Région, je redis que, quels que soient les votes de la majorité sénatoriale, je suis attaché à une vision d'équilibre et non pas à une vision déséquilibrée au profit de la collectivité régionale.

La deuxième chose concerne les rapports entre Métropole et Département. J'avoue que je suis extrêmement amusé de la tournure que prend ce débat depuis quelques jours ici, non pas spécifiquement dans notre assemblée ce matin, mais ici, localement. Tout de même, le modèle lyonnais sur lequel on crie « haro », ce n'est pas le groupe Métropole d'Avenir qui l'a inventé ! L'idée de généraliser le mode lyonnais à tous les départements pourvus de métropole, ce sont des propos issus du Président de la République et du Premier Ministre. Et quand je vois certains, qui ont contribué à mettre ce pouvoir aux commandes du pays en 2012, dénoncer cela aujourd'hui, j'avoue que ça me permet de me détendre et de sourire un peu, à défaut de constater la crédibilité des auteurs de tels propos. Sacha BRIAND l'a dit, sur cette question, on a entendu tout et son contraire pendant douze mois. Aujourd'hui, à la veille d'un scrutin départemental, c'est bien la première fois, dans la démocratie française, que les Français vont être appelés à désigner des représentants pour une autorité publique sans savoir quel va être le devenir de cette collectivité. Si vous le voyez comme un modèle de méthode démocratique, on ne sera pas d'accord. Je pense qu'il y a un problème de méthode, dès le départ, pour ce débat très important et très compliqué. Ce problème a consisté à scinder la problématique en trois textes et d'étaler la discussion de ces textes sur une vingtaine de mois. En procédant ainsi, on est pratiquement certain d'être dans l'incohérence, dans le brouillard. Je pense qu'il aurait été plus cohérent, plus méthodique d'avoir un grand texte qui embrasse la totalité des sujets c'est-à-dire les régions, les métropoles, et les compétences des uns et des autres.

Sur le modèle lyonnais, je tiens à donner ma position. En 2013, je voyais comme intéressante cette approche, tout simplement parce qu'elle permettait, du point de vue du citoyen, une réelle simplification. Je rappelle tout de même que c'était la question centrale au début :

comment simplifier ? Et il s'est passé quelque chose qui change la donne, pour tous les élus de France, c'est qu'entretemps, il y a eu la baisse considérable des dotations. Cela a changé beaucoup de choses et j'ai vu des élus évoluer en fonction de ce contexte. Il est clair que la transposition du modèle lyonnais au niveau toulousain, d'un point de vue de principe, pouvait être quelque chose d'intéressant en 2013, lorsque le modèle lyonnais a été fabriqué par Michel MERCIER et Gérard COLLOMB. Mais aujourd'hui, en réalité, cela se traduirait pour notre collectivité par un transfert massif de dépenses de fonctionnement dont le développement est exponentiel et qui viendrait étouffer nos capacités financières déjà mises à mal. Donc, effectivement, dans ce contexte, je dis « prudence » ! Et je reviens sur les travaux de l'Association des Communautés Urbaines de France où se trouvait la totalité des métropoles créées le 1^{er} janvier à part Paris, autour de la table : quelles que soient nos couleurs politiques ô combien différentes, à la fin, il n'y avait que Gérard COLLOMB qui, très logiquement, défendait la transposition du modèle lyonnais. Là-dessus, affoler les esprits sous prétexte qu'il y a un scrutin dans quelques semaines et que certains sont en mal d'arguments puisque, évidemment, ils sont candidats sous les couleurs d'un parti qui, il y a quelques mois, prônait la disparition des départements, je crois que, véritablement, ce n'est pas élever le débat public, mais je note qu'ici personne ne l'a fait.

Sur le fond des choses, je dois dire que l'analyse présentée par Claude RAYNAL est convergente à 90% avec la mienne. Effectivement, que les prestations sociales soient distribuées par le Conseil général, par la Métropole ou par je ne sais qui, qu'est-ce que ça change pour les citoyens ? Rien du tout ! Et je vais même vous dire autre chose et je note que cette proposition n'est pas dans le débat, je trouverais assez normal dans le cadre d'une volonté de simplification que toute la politique sociale soit regroupée au niveau des Caisses d'Allocations Familiales, qu'il puisse ainsi y avoir une vision globale de la prestation sociale. Par contre, s'agissant du rôle que le Département joue sur des questions comme le logement, la politique de la ville, la prévention, les éducateurs mais également son rôle dans la chaîne de la petite enfance, si tout ceci était regroupé au niveau du bloc communal, cela me paraîtrait effectivement plus rationnel. Après, que les collèges soient gérés par le Département, par la Métropole ou par la Région, franchement, je ne vois pas beaucoup d'avantages à un tel débat. Mais je sais, pour en avoir discuté avec certains collègues au niveau national, que si jamais les collèges tombaient dans l'escarcelle des régions, cela se traduirait, pour les régions, par un surcoût considérable de leurs dépenses de fonctionnement, tout simplement parce que les personnels de service n'ont pas le même statut et les mêmes niveaux de rémunération et que bien évidemment l'alignement se ferait par le haut. En l'occurrence, ça se traduirait par une ardoise considérable pour les Régions. Donc, quand on fait l'effort d'aller un peu dans le concret, il me semble qu'il faut se garder de positions péremptoires. Tout ça est plus compliqué que simple et plus contrasté qu'une vérité politique absolue et unique pourrait le laisser penser. Donc, avançons dans ce débat et, en ce qui concerne ma position, je vous l'ai dite mais je veux bien la redire aujourd'hui, c'est celle que nous avons collectivement décidée à l'Association des Communautés Urbaines il y a quelques mois. Je suis partisan que le législateur laisse la Métropole discuter avec le Conseil général, sans imposer un modèle. Que ce soit le modèle lyonnais ou niçois, qui est une variante moins connue, que ces modèles-là soient à la disposition des élus, bien évidemment, je ne suis pas là pour les écarter, mais qu'on laisse faire le dialogue entre deux entités et qu'on ajuste au mieux ! Il me semble que les esprits ne sont pas mûrs pour aller vers des systématisations et des bouleversements de cette nature.

Je réponds sur d'autres points de méthode. Pierre LACAZE a rappelé son souhait qu'au-delà de notre règlement intérieur, un texte, une charte approfondisse la relation en particulier entre l'intercommunalité devenue métropole, et les communes. Je suis tout à fait d'accord pour qu'on le travaille. Il a fait référence à trois textes qui existent dans trois métropoles. Je

demande aux présidents de groupes de s'emparer de cette question et de la travailler pour revenir vers moi.

Plusieurs orateurs ont également abordé la thématique de l'aéroport. Je crois qu'effectivement on a raison d'en reparler régulièrement parce que c'est un dossier qui est à la fois stratégique et qui commande notre vigilance. Point n'est besoin par contre, Monsieur LACAZE, d'invoquer Médiapart qui ressort un texte datant du mois de juillet, qui est devenu ce projet de pacte d'actionnaires entre l'État et le futur acquéreur mais qui depuis est devenu totalement obsolète du fait de ce qu'il s'est passé. Ce qu'il s'est passé, je le répète, c'est l'intervention des quatre collectivités, des quatre actionnaires locaux, Département, Région, Métropole et CCI avec qui nous avons déterminé un certain nombre de règles nouvelles qui seront dans le pacte d'actionnaires futurs et qui vont effectivement rendre totalement obsolète ce que l'État de lui-même avait envisagé. Je ne reviens pas sur la méthode de l'État, je pense que nous n'aurions pas fait ainsi, mais là aussi, je mesure le malaise de certains ici, qui dénoncent la privatisation de l'aéroport, de la part d'un gouvernement qu'ils ont contribué à mettre au pouvoir. Moi je n'ai pas de telles contorsions et de telles douleurs abdominales à vivre ; je suis pragmatique. A été évoquée la position de Pierre IZARD contre la privatisation. Je note que le Président IZARD est à la fois un homme de conviction et un homme pragmatique, puisque, effectivement, il rappelle la position qui est la sienne et en même temps, il a participé à nos côtés à tout le processus de discussion, acceptant de mettre son poids de Président du Département dans tout le travail de fond que nous avons fait. Je crois que ce réalisme doit présider à notre ligne de conduite dans ce dossier. Attendons de voir l'actionnaire choisi par l'État installé, et à ce moment-là, je rassure un peu Pierre LACAZE qui disait tout à l'heure : « Les collectivités locales n'auront pas la possibilité d'agir » Ce n'est pas vrai ! Nous avons mis par écrit les choses, tout cela a été approuvé par les quatre candidats, dont celui qui a été retenu ; approuvé par l'État, et moi je suis confiant dans notre capacité de continuer à peser dans le débat, ensemble, unis, et dans le sens de l'intérêt général pour effectivement avoir un certain nombre de garanties. Lorsque Marc PÉRÉ demande une vigilance particulière sur l'avenir du foncier, il a raison. Sur cet aspect, nous devons être dans une vigilance non pas simplement de l'instant mais prospective, pour le développement de tout le secteur. De même sur la thématique des nuisances, là aussi, nous entendons peser, nous l'avons écrit. Il est hors de question que lorsque l'actionnaire nouveau sera installé par l'État, il dicte sa loi sans que nous-mêmes ayons la possibilité de faire prévaloir les notions d'intérêt général auxquelles nous sommes extrêmement attachés.

Des éléments de réponse à Madame BLEUSE ensuite. Vous avez énoncé une contradiction en disant que le budget primitif prévoyait des efforts sans projets, et puis dans la phrase suivante, vous avez dit qu'il maintenait des projets coûteux. A travers votre contradiction, on a bien la preuve que le budget primitif que nous avons voté est porteur de projets. Après, vous les approuvez, vous les désapprouvez, libre à vous, mais vous ne pouvez pas dire que nous avons voté un budget sans projets. D'ailleurs, il n'aurait pas été possible de voter un budget déséquilibré entre recettes et dépenses, or les dépenses traduisent des projets et je crois qu'il faut le réaffirmer.

Vous avez dénoncé mon annonce de non-remplacement des départs à la retraite en disant que c'était de la destruction d'emplois et que je me calais sur la stratégie des grandes entreprises privées. Je vous rassure, ce n'est pas mon genre. Les collectivités et les entreprises privées, ce sont deux réalités différentes, nous le savons, je le sais aussi, et il n'est pas question de reproduire des pratiques qui effectivement n'ont pas lieu d'être dans une collectivité. Mon inspiration, ma chère collègue, je ne la prends pas dans le secteur privé, je la prends auprès de mes collègues, de nos collègues, et je peux vous dire que ce principe de non-remplacement de départs à la retraite, est pratiqué et va être pratiqué tout au long de l'année 2015, par les métropoles et les communautés urbaines et, là aussi, les présidents qui prennent cette position

appartiennent à la majorité comme à l'opposition. Je m'inscris donc en faux contre ce que vous avez dit. Je note simplement, avec regret, que votre propos budgétaire ne propose aucun effort sur les dépenses de fonctionnement alors que c'est le cœur de notre difficulté. Et si vous voulez qu'on fasse des budgets équilibrés sans toucher à la dépense de fonctionnement, je crois franchement que vous serez extrêmement isolée dans cette vision des choses, qui n'est pas conforme à la réalité. Vous envisagez des baisses d'investissements, des investissements que vous critiquez. Aujourd'hui, en 2015, proposer à nos concitoyens de bâtir des budgets en baissant les investissements et en ne faisant aucun effort sur le fonctionnement, je pense que c'est une position totalement intenable et qui n'est pas responsable.

Vous avez salué l'arrivée de Syriza, très bien, libre à vous ! Et dans votre propos, cela m'a davantage étonné, vous avez tenu à faire allusion, en les critiquant, aux privatisations intervenues en Grèce, notamment le port du Pirée. Je note une chose, mais à mon avis ce n'est que le début des contradictions de cette aventure, c'est que celui qui est l'acteur de la privatisation du port du Pirée, c'est le chef du Parti de Droite souverainiste et populiste, qui, à la surprise générale, fait partie de la nouvelle coalition gouvernementale grecque. Je souhaite bien du plaisir à la démocratie grecque que nous aimons tous, à la Grèce qui est un pays cher à nos cœurs, pour gérer de telles contradictions politiques, tout simplement parce que le gouvernement a été constitué sous le seul prisme qui consiste, en quelque sorte, à combattre la doctrine budgétaire, qui évidemment peut être discutée, de l'Union Européenne.

Vos développements sur la loi MACRON étaient sans doute intéressants même si je laisse le débat se développer et suis respectueux de toutes les expressions. Je pense que votre propos avait plus sa place à l'Assemblée Nationale ou au Sénat que dans une assemblée comme la nôtre mais il n'est pas inutile parce qu'il nous a permis d'apprendre que vous étiez contre le développement des autobus. C'est la première fois que j'entends un élu écologiste critiquer une disposition qui prévoit le développement des autobus.

Vous m'avez posé une question sur le Planning Familial. Effectivement, le dialogue que vous souhaitez est tout à fait utile. Je tiens à vous dire qu'il est déjà pratiqué. Notre collègue Julie ESCUDIER, avec la présidente Lysiane MAUREL ont reçu le Planning Familial il y a quelques semaines déjà. En décembre, il y a eu également une rencontre de tous les financeurs du Planning et puis une rencontre était également prévue il y a quelques jours, le 22 janvier dernier, mais c'est le Planning Familial qui a annulé le rendez-vous. Je suis d'accord pour qu'on se rencontre, mais encore faut-il avoir des interlocuteurs qui soient d'accord pour dialoguer ! Quoiqu'il en soit, je sais qu'une réunion va bientôt avoir lieu entre la totalité des financeurs du Planning Familial au niveau local.

Dernier point pour Joseph CARLES qui nous demande d'accélérer le Pôle Métropolitain. Effectivement, je suis plutôt d'accord avec lui, la seule question c'est que nous sommes en dialogue avec les autres agglomérations du territoire régional, et même interrégional puisqu'il y a Carcassonne. Je peux témoigner que cela se passe de manière très positive, simplement, je leur ai posé la question : « Est-ce que vous êtes d'accord pour que le Dialogue Métropolitain franchisse un pas, un saut qualitatif, et devienne Pôle Métropolitain ? » Je leur ai dit que j'étais favorable à cette option mais, bien évidemment, il est hors de question que je leur impose quoi que ce soit. Les dernières rencontres datent d'hier matin. Un certain nombre de ces intercommunalités nous demandent de renvoyer après les élections départementales le fait de trancher ce débat, ce que je peux comprendre. Pour ne pas mettre mal à l'aise aucun de nos partenaires, on a effectivement décalé le planning de deux mois, mais je pense que c'est une question qui est intéressante pour nous et qui nous renvoie à cette vision ouverte et partenariale de la Métropole que j'évoquais au début de notre séance et qui je crois est très lucide. Je crois qu'on a eu un débat extrêmement riche, je vous en remercie tous.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 13 NOVEMBRE 2014

Le procès-verbal du Conseil du 13 novembre 2014 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

2- COMPTE RENDUS DES DECISIONS DU BUREAU DU 4 DECEMBRE 2014 ET DU 18 DECEMBRE 2014

Les compte rendus des décisions du Bureau du 4 décembre 2014 et 18 décembre 2014 sont soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il sont approuvés à l'unanimité.**

M. MOUDENC

La Conférence des présidents de groupes qui s'est réunie hier, a, sur ma proposition, accepté, pour alléger la durée de nos séances, tout en maintenant le débat et en ne frustrant pas l'expression de la diversité représentée ici, de faire en sorte qu'à partir du prochain Conseil de la Métropole, les présidents de groupes signalent en amont, en Conférence des présidents, les délibérations dont ils veulent discuter plus spécifiquement. Ne seront présentées, rapportées en séance, que ces délibérations-là, appelées à faire l'objet de discussions. Ce qui veut dire que les délibérations qui ne posent pas de problèmes, qui sont très nombreuses, vous en conviendrez, ne seront plus présentées en détail afin de gagner du temps. Ce sera un peu frustrant pour les rapporteurs, mais cela permettra de prendre en compte les souhaits de raccourcissement des séances, des souhaits qui ont été émis après la séance de la dernière fois. La préservation des débats et de la diversité des expressions de points de vue sera maintenue, j'y suis très attaché.

3- ADMINISTRATION

M. TRAUTMANN présente les points inscrits à l'ordre du jour.

M. TRAUTMANN

Lors du dernier Conseil de décembre 2014, nous avons déclaré sans suite la procédure lancée de Délégation de Service Public pour la réalisation et d'exploitation du réseau de chaleur de Plaine Campus. Cette procédure prévoyait de construire une chaufferie biomasse dans la ZAC de Montaudran. Pourquoi avons-nous décidé d'abandonner cette procédure ? Tout simplement parce qu'il est apparu qu'à l'usine d'incinération du Mirail, nous disposons d'importantes quantités de chaleur fatale, actuellement dissipées dans l'atmosphère. Cette chaleur revient gratuitement à la Métropole, en vertu du contrat de DSP qui a été signé en 2007 avec la SETMI, l'organisme qui exploite l'usine. En revanche, dans l'hypothèse d'une chaufferie biomasse, pour le seul coût de fonctionnement à la sortie de cette chaufferie, sans tenir compte du coût de construction, la chaleur produite à la sortie de la centrale reviendrait à environ 40 euros par Mgw/h, selon des calculs qui ont été faits par le Cabinet Sermet, notre assistant à maîtrise d'ouvrage depuis le début de cette opération, c'est-à-dire depuis 2013. Ces 40 euros de coût à la sortie de la centrale biomasse représentent environ la moitié du coût final livré à l'utilisateur ; donc en fonctionnement nous avons d'un côté 40 euros pour la chaufferie biomasse, et bien moins pour l'utilisation de la chaleur du Mirail. Regardons maintenant l'investissement. Nous avons le même réseau. Nous avons d'un côté une centrale biomasse qui

s'ajoute à ce réseau, et de l'autre côté, une jonction entre l'usine et le quartier d'Empalot qui fait partie du réseau. Le coût de la centrale biomasse a été chiffré par notre assistant à maîtrise d'ouvrage, le Cabinet Sermet. Pour le raccordement au Mirail, il faut franchir la Garonne et nous avons consulté un Bureau d'Etudes qui s'appelle Ingérop. Globalement, les études ont montré, nos assistants à maîtrise d'ouvrage ont montré que le raccordement à l'usine du Mirail, franchissement de la Garonne compris, coûtait moins cher que le coût de la centrale biomasse. En conclusion, la situation est la suivante : premièrement la chaleur est disponible au Mirail, deuxièmement les coûts d'investissement sont moins importants dans la solution du raccordement au Mirail, que dans la solution chaufferie biomasse. Troisièmement, les coûts de fonctionnement, le prix du Mgw/h est beaucoup plus intéressant dans la solution du raccordement au Mirail ; quatrièmement, l'usager, avec le raccordement au Mirail, pourra bénéficier d'un tarif inférieur à celui qui pourrait être offert à partir de la chaufferie biomasse. Enfin, Toulouse Métropole pourra tirer des recettes de vente de la chaleur puisque cette chaleur lui est offerte gratuitement dans le cadre du contrat existant.

Ensuite, il faut rappeler que le futur délégataire ne peut entrer en fonction que lorsqu'il a fait signer des polices d'abonnement. Je rappellerai ce qui s'est malheureusement passé pour la commune de Colomiers, qui voulait créer, exploiter une centrale biomasse et assurer le chauffage de 3 000 logements, ils ont trouvé un délégataire qui n'a jamais pu faire signer les polices d'abonnement ; pourquoi ? Tout simplement parce que les usagers ne trouvaient pas d'avantages par rapport au prix du chauffage au gaz. C'était en 2013, depuis lors nous savons que le prix de l'énergie fossile a encore baissé, et si la procédure antérieure s'était poursuivie, nous aurions pu nous retrouver dans la même situation parce que c'est une réalité économique qui s'est imposée et qui s'impose à Colomiers, dans toute la France. Tant que le prix de l'énergie fossile sera bas, et que le coût de fonctionnement d'une centrale biomasse sera ce qu'il est, il sera excessivement difficile de développer ce type de solution. C'est pour toutes ces raisons qu'il est proposé aujourd'hui de relancer la procédure de délégation de service public en gardant la même situation interne qui a été étudiée à l'époque en 2013 par l'AMO Sermet ; à l'intérieur du réseau, tout est pareil, la seule différence c'est qu'on raccorde par le Mirail avec une chaleur disponible au Mirail, au lieu de construire une centrale biomasse.

M. MOUDENC

Merci de présenter également les autres délibérations j'ouvrirai le débat sur les trois.

M. TRAUTMANN

La troisième délibération concerne le chauffage urbain de Blagnac sur la base de la géothermie ; il y a simplement un changement d'indice, un indice qui a disparu et qu'il faut donc remplacer, c'est une délibération presque de pure forme.

Sur la Délégation de Service Public pour les parkings en ouvrage ; je rappelle que les parkings en ouvrage relèvent d'une compétence obligatoire des communautés urbaines, c'est donc en janvier 2009, lors de la création de la communauté urbaine, que la ville de Toulouse a transféré à Toulouse Métropole 14 parkings en ouvrage. Je rappelle néanmoins qu'il y a trois parkings ouverts au public qui ne sont pas des parkings qui appartiennent à la collectivité, Matabiau, Compans et St-Georges. Sur les 14 parkings qui appartiennent à la collectivité, sont proposées 7 350 places, dont 820 sont amodiées. Il y a donc 6 530 places publiques. Quatre parkings ont une situation juridique qui va être modifiée au cours des années à venir, l'affermage des deux parkings, Victor Hugo et Carmes, arrive à échéance en 2016 ; la concession de Jean Jaurès arrive à échéance en 2018 ; la concession de St-Etienne arrive à échéance en 2019. La capacité de ces quatre parkings c'est 3 000 places ; ils représentent 40% de la totalité des 14 parkings, plus de 50% du chiffre d'affaires et 60% de la fréquentation horaire. Parallèlement, nous avons le projet de Joan Busquets qui supprime un certain nombre

de places ; il a déjà supprimé 340 places, il va encore supprimer 1 500 places, donc à peu près 2 000 places ; en particulier il en supprime beaucoup dans le secteur Jean Jaurès, Denfert Rochereau, Bayard où 320 places sont supprimées.

Il y a effectivement une certaine démotorisation de la population toulousaine, il faut nous en féliciter et il faut féliciter la précédente majorité qui a entamé cette démarche, également en route dans d'autres grandes collectivités. Il y a une certaine démotorisation, mais 2 000 places supprimées méritent quand même une certaine compensation. Il est donc prévu, dans la DSP qui est proposée, de créer un minimum de 400 places en haut des Allées Jean Jaurès, et sachant que cette capacité nouvelle, soit par la création d'un parking nouveau, soit par l'agrandissement du parking actuel, se tourne également vers l'opération d'accueil du TGV à la gare Matabiau.

Par ailleurs, le président de la SMAT nous a fait savoir qu'il souhaitait que la SMAT se concentre sur son métier de base et proposait de se défaire de la gestion du parking Marengo. Enfin, dans l'écoquartier de la Cartoucherie, nous allons créer un, voire deux, trois parkings qui vont appartenir à Toulouse Métropole, parkings sur lesquels nous ne sommes pas sûrs d'avoir une rentabilité, pour lesquels il vaut mieux être en position de force pour négocier, pour trouver un gestionnaire. Nous ne connaissons pas aujourd'hui l'évolution de ces parkings, on ne peut donc pas les mettre en affermage, il est donc proposé de faire une régie et on profitera de cette discussion globale pour négocier les capacités de la régie.

Il convient donc de trouver un exploitant pour l'ensemble de ces parkings. Je rappelle : une concession pour la création d'un nouveau parking au haut des allées Jean Jaurès d'une capacité de 400 places au minimum ; la durée de la concession qui est proposée est de 35 ans. Des affermages pour cinq parkings, le parking Jean Jaurès agrandi ou non ; Victor Hugo qui devra être amélioré ; les Carmes, St-Etienne et Marengo. Des affermages pour vingt ans qui démarrent à la fin de la délégation en cours, et enfin, une régie intéressée sur la Cartoucherie, pour dix ans puisque dix ans est la durée maximale d'une régie intéressée. Il est proposé de grouper cette opération en un seul lot, simplement parce que le nombre de partenaires susceptibles de se présenter est réduit et que si on commence à découper en plusieurs lots, on prend des risques, alors qu'avec un seul lot on est sûr d'avoir une vraie concurrence. Lorsque une DSP avec plusieurs lots est lancée, vous devrez de toutes manières prendre le meilleur sur chaque lot, c'est obligatoire et ça pourrait donc être le même candidat retenu pour tous les lots au final.

M. MOUDENC

Le débat est ouvert sur ces trois délibérations.

M. RAYNAL

Nous interviendrons sur deux délibérations, la 3.2 et la 3.3. En ce qui concerne la 3.2, nous proposons d'être sur les principes de continuité de ce que nous avons développé au dernier Conseil, par rapport à l'abandon du réseau biomasse. D'abord, sur les éléments qui sont donnés, il y a des éléments à prendre en compte par rapport à une vision sur le long terme et par rapport aux besoins de notre agglomération sur le long terme. Et sur la délibération d'arrêt de la procédure, nous avons fait part de nos réserves. Donc dans le même esprit, nous nous abstenons sur cette délibération 3.2.

M. MAURICE

Je vais intervenir également sur la délibération 3.2 et je souhaiterais qu'on puisse dissocier les différents débats puisqu'on a affaire à des sujets très différents qui méritent chacun, je crois, un temps d'échange. Sur cette délibération, effectivement, ça a été rappelé par Monsieur TRAUTMANN, nous avons eu une présentation d'une délibération au dernier Conseil de 2014. Je veux rappeler ici, parce que vous savez l'attachement des écologistes à cette question

énergétique, le fait que dès novembre 2014 où il nous a été fait part de cette intention de changement d'orientation sur le réseau de chaleur, j'ai demandé en commission à pouvoir disposer de l'ensemble des éléments, pour pouvoir apprécier, évaluer, me faire assister, parce qu'en tant qu'élus politique je n'ai pas la prétention d'avoir la connaissance technique de tous les différents sujets, dès cette commission, j'avais demandé les éléments. Il a fallu attendre après cette première Commission, le Conseil de décembre où je l'avais également demandé, puis la commission Environnement du 22 janvier où j'ai à nouveau demandé de disposer d'éléments et encore, le mail que je vous ai envoyé pour formaliser ma demande, pour avoir enfin, aujourd'hui en séance, et depuis hier seulement, un document informatif, en plusieurs parties, la première curieusement d'ailleurs non signée, avec des premiers éléments d'analyse. Une autre partie provenant effectivement des services techniques qui résume une analyse des bureaux d'études, et le diaporama qui avait été projeté en Commission et dont on ne disposait pas jusque là. Je le dis parce que c'est très important pour les élus d'avoir tous les éléments en main pour juger. Il ne s'agit pas d'une posture politicienne mais vraiment d'un souci démocratique de pouvoir voter, comme l'exige le Code général des collectivités territoriales, en connaissance de cause, en ayant tous les éléments. Et je le dis d'autant plus que nous aurions aimé, potentiellement, voter pour cette délibération si nous avions eu tous les éléments, puisque je rappelle que les Ecologistes sont de toute façon très favorables à l'ensemble des réseaux de chaleur. Nous avons d'ailleurs nous-mêmes porté, au travers de la Cartoucherie, le réseau de chaleur issu de l'incinérateur, nous ne sommes donc pas du tout contre cette proposition en soi ; simplement nous avons des questionnements et nous n'avons qu'une partie des réponses avec le document qui nous est transmis.

Les questionnements étaient, je le rappelle, sur l'investissement et c'est notamment là-dessus que nous avons encore quelques interrogations. Les chiffres qui nous sont donnés laissent entendre que la solution réseau de chaleur de l'incinérateur est plus intéressante en termes d'investissement, mais ce que nous ne comprenons pas et nous aurions aimé avoir tous les éléments des bureaux d'études, c'est la comparaison de l'étude qui a été faite en 2013, ce n'est pas si vieux, où cette solution apparaissait beaucoup plus coûteuse, avec la nouvelle étude. C'est le même Bureau d'Etudes si j'ai bien compris, qui a réalisé les deux, j'aimerais comprendre pourquoi en deux ans on a des éléments chiffrés aussi différents, nous n'avons malheureusement pas d'explication là-dessus dans les documents qui nous ont été transmis.

Un argument fort, mis en avant dans la conclusion du premier document non signé, c'est le fait, ça a été dit par Monsieur Trautmann, que par rapport au prix des énergies fossiles aujourd'hui, la biomasse n'est pas compétitive. Je veux quand même rappeler que, justement, dans un tel projet qui engage notre territoire à long terme, il faut avoir une vision prospective et qu'il ne faut pas se leurrer sur le prix des énergies fossiles à court terme. Si aujourd'hui les énergies fossiles sont basses pour des raisons, on le sait, économiques et géopolitiques, il ne faut pas oublier que la pénurie future nous attend et non une ère d'abondance. Dans cette prospective, on ne dispose pas d'analyse de l'impact dans le futur de l'évolution du coût des énergies fossiles et donc, pour nous, la biomasse reste de toute façon une solution intéressante à l'avenir.

Peut-être qu'aujourd'hui, c'est la solution du réseau de chaleur de l'incinérateur qui est pertinente mais nous ne voulons pas non plus éluder, comme c'est fait dans le document, les énergies renouvelables, puisque si aujourd'hui il est pertinent de valoriser la chaleur des incinérateurs, à l'avenir la logique voudra, malgré l'augmentation de la population, que nous soyons dans une logique de diminution de l'incinération de nos déchets.

Nous sommes engagés à le faire, je le rappelle et je souhaite que la collectivité continue cet effort dans une politique de réduction des déchets. D'autre part, la logique d'efficacité et de sobriété énergétique que nous devons mener et que nous allons j'espère choisir et non subir dans les années à venir, amènera aussi une demande moindre en chaleur à l'avenir, donc, pour

positiver un peu, même si nous nous abstenons également sur cette délibération pour les raisons que j'ai exprimées, les Ecologistes seront soucieux de s'assurer que ce réseau de chaleur puisse, dans sa rénovation, dans son évolution, se préparer potentiellement à utiliser un combustible autre. C'est possible et nous souhaitons que notre collectivité s'engage pleinement, à la fois dans la transition énergétique et dans une politique de réduction des déchets, en parallèle.

M. COHEN

Juste quelques mots pour redire ce que j'ai dit en commission, c'est un sujet qui mérite beaucoup d'attention, évidemment le discours de Monsieur TRAUTMANN est séduisant et paraîtrait de bon sens. Les questions qui se posent : tout d'abord, c'est d'avoir une véritable précision sur les coûts. On a appris le jour même de la commission que globalement, en investissement, le coût de transfert pour venir jusqu'à l'autre rive de la Garonne, coûtera, grosso modo, le même prix que le coût d'investissement du réseau de chaleur prévu initialement, avec un mode alternatif d'approvisionnement. Evidemment, ce qui est mis en avant sont les diminutions importantes, plus de 2 millions d'euros, entre la taxe et le coût qu'il faudra bien payer pour avoir un approvisionnement du deuxième réseau de chaleur. Mais c'est un constat sur ce qui se passe maintenant, alors qu'on pourrait avoir aussi une ambition de réduire très sensiblement la collecte des déchets. Ces débats existent ; nous n'avons pas su, complètement rattraper le retard, par rapport à ce qui se passe dans d'autres intercommunalités. Je prends souvent l'exemple du Sicoval qui, en la matière, en termes de collecte et de tri, depuis pratiquement 25 ans, affiche aussi une volonté de responsabiliser les ménages sur le poids de leurs déchets non triés. Tout cela montre que nous payons, et Monsieur TRAUTMANN l'a acté, un moment de mésentente très forte sur notre grande agglomération, avec d'un côté la ville de Toulouse et l'incinérateur, la création d'un quatrième four, et de l'autre côté la création d'un incinérateur à Bessières, après de longs débats. Aujourd'hui, l'acte qui est très positif, c'est qu'il y a une volonté de coopération entre ces deux incinérateurs, ça apporte de l'eau au moulin du bon sens et de la crédibilité. Mais globalement, nous avons une puissance d'incinération qui, a priori, ne pousse pas à la réduction de la collecte des déchets, ne pousse pas à mobiliser le cycle de retraitement ou de tri sélectif. Il y a déjà là un questionnement. Car quand on dit c'est gratuit ou qu'on parle de transfert de Bessières vers le Mirail, quand il y a un « trop peu » par rapport à un « trop plein », c'est toujours quelque chose qui n'est pas un objectif écologique et environnemental important.

Comme le dit Claude RAYNAL, nous sommes dans la même position que la dernière fois et donc nous nous abstenons, mais il est vrai que l'équilibre proposé est souhaitable, si le constat entre les coûts est avéré dans le futur.

L'agglomération toulousaine est grande, la ville de Toulouse est importante, plusieurs zones importantes, des quartiers, des établissements situés dans le secteur ont besoin de source de chaleur, l'Université Paul Sabatier, qui a son propre réseau mais en questionnement. Il aurait été intéressant d'avoir un autre mode de réseau de chaleur, un autre mode de combustible inscrits complètement dans le développement durable.

Comme Antoine MAURICE, je me pose la question de savoir comment les mêmes équipes peuvent donner des éléments aussi différents deux ans après. Notre abstention, il faut la prendre comme un souhait de suivre ce dossier avec plus d'attention encore et en espérant qu'on puisse aboutir à quelque chose dans l'intérêt général de notre agglomération.

M. LACAZE

Nous demandons la dissociation de l'ensemble des délibérations 3.2, 3.3, 3.4. Sur la 3.2 nous voterons contre, sur la question du principe de DSP qui je crois doit nous alerter en

permanence. Nous avons approuvé la proposition de Pierre TRAUTMANN, nous trouvons la solution technique satisfaisante, et nous n'avons pas attendu ce Conseil pour comprendre les explications données par Pierre TRAUTMANN. Par contre, nous pensons que là aussi il va falloir, sur l'ensemble des DSP, avoir un bilan sur ce qui existe et sur la gestion à long terme, et revenir plutôt à des régies directes, voire indirectes. D'autres solutions existent, nous voterons contre cette délibération parce que nous n'approuvons pas le passage en DSP.

M. MOUDENC

Je précise que quand il y a une DSP, il y a un rapport annuel à la collectivité qui permet d'avoir un suivi par les élus et un débat chaque année. Ce n'est pas quelque chose qui est abandonné.

M. CARREIRAS

Mon intervention porte sur la délibération 3.3. Ce qui est proposé à notre Conseil aujourd'hui, c'est une délibération sur le principe, c'est-à-dire le lancement des opérations pour une délégation de service public, non pas de parkings qui arrivent en fin de concession, mais d'un lot global, qui représente beaucoup plus. Deux parkings arrivent immédiatement à la fin de la concession, les autres ont une échéance, ça a été rappelé par Monsieur TRAUTMANN, en 2018-2019, sachant que pour tous les parkings restant, on est sur des échéances allant jusqu'à 2040.

La particularité de cette délibération c'est qu'elle porte donc sur un volume de chiffre d'affaires qui représente plus de la moitié du volume total du chiffre d'affaires des parkings en concession sur Toulouse. Ce n'est pas une petite décision. Je ne me prononcerai pas ici sur le principe de la Délégation de Service Public, car après tout c'est vrai que c'est aussi une des modalités de gestion de service public, si tant est que l'on regarde dans le service public la fonction qui lui est assignée, la mission qui lui est assignée, plus que l'organe qui l'exerce. Donc je ne porterai pas de jugement sur le principe de la DSP. En revanche, je crois que l'attention doit être pour nous plus précise, sur les modalités d'exercice de cette délégation de service public, concernant un lot qui concerne près de 6, je dirais presque 7 parkings, s'il est prévu des constructions nouvelles. Ce n'est donc pas un « Small Business Act » c'est un « Big Business Act » qui est proposé à l'échelle de notre métropole, ce n'est pas rien.

Je ne remettrai pas en cause la qualité de l'ingénierie contractuelle de notre collègue Pierre TRAUTMANN, qui est bien connue, mais je ne surdéterminerai pas non plus la capacité de la puissance publique, dans le cadre d'un contrat d'une telle ampleur, d'avoir assurément, sur toute la longueur du contrat, tous les éléments qui permettent d'en contrôler la bonne exécution dans l'intérêt public. J'en veux pour preuve qu'au cours de l'application d'anciens contrats, on s'est aperçu d'un certain nombre d'erreurs, ça a été évoqué la dernière fois, y compris dans des formules de calculs tarifaires. Erreurs remontant très loin et qui a été corrigée dans les conditions que l'on sait, de manière assez efficace, me semble-t-il, par Monsieur TRAUTMANN.

Se pose donc la question de la maîtrise publique et c'est là où on touche le débat du principe ; c'est vrai que les objectifs que s'était fixés la précédente majorité n'étaient pas tout à fait les mêmes ; je ne suis pas choqué par le fait que l'on reprenne la gestion du parking Marengo, qui était opérée par la SMAT, dans la mesure où la perspective n'est pas d'avoir une société publique locale qui gère cette mission de service public. Il n'y a aucun sens à ce que la SMAT ne gère qu'un seul parking, donc je partage l'idée qu'à partir du moment où l'objectif stratégique de gestion publique n'existe plus, celui de la SMAT, de l'exploitation du parking Marengo, naturellement perd de son sens. Par contre, ce que je trouve, c'est que cette délibération va à la fois plus loin et pas assez loin. Elle va plus loin que le simple principe d'une délibération parce que les détails sont donnés sur des hypothèses notamment de création

de places de parking, 400 places de plus, soit dans le cadre de l'actuel Jaurès, soit dans un nouveau parking Jean Jaurès, plus haut dans les allées. C'est plus que le principe, qui est décidé, et en même temps il ne va pas assez loin parce qu'il me semble qu'avant de prendre une telle décision sur un volume de places de parking qui représentent en termes de chiffre d'affaires plus de 50 % du secteur, que ce qui doit présider d'abord dans la décision d'une délibération de principe de modalité de gestion du service public, c'est une définition de la politique de service public que l'on veut. Et là je trouve qu'il y a une faiblesse, c'est-à-dire qu'on met la charrue avant les bœufs, ce n'est pas qu'une décision technique, nonobstant la qualité contractuelle de la capacité de négociation de Monsieur TRAUTMANN que je ne mets pas en cause. C'est le fait que, avant même cela, sur une décision de principe d'une telle nature, je pense qu'il aurait été préférable d'avoir une véritable discussion sur l'orientation politique de la gestion du stationnement, qui n'est pas qu'une question technique de gestion de la mission de service public ; c'est la question d'une définition de la politique de mobilité, parce que ça fait partie d'une politique de mobilité.

Très justement, Monsieur TRAUTMANN évoque le sujet que j'ai évoqué en commission consultative des services publics sur le taux de démotorisation : dans le projet Busquets, je découvre que ce sont plutôt 2 000 places qui seraient supprimées, c'est un petit peu moins mais pas très loin de ce qui avait été envisagé par la précédente mandature dans le cadre du même projet Busquets. Comme quoi, finalement, toutes les politiques que nous avons menées par rapport à la voiture en ville n'étaient pas non plus à jeter aux oubliettes. Mais si on prend en compte cette démotorisation, qui part en principe d'ici 2020 de 5% de la population, des résidents ; quand on rapporte ça aux besoins aujourd'hui, et l'évolution même de la fréquentation des parkings, je ne suis pas sûr qu'il faille aller aussi loin dans une délibération de principe sur les perspectives d'évolution de ces contrats. Encore une fois, je pense que sur ce sujet il manque cette vision globale. Et par ailleurs, c'est lié, il y a aussi dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain, la prévision de création de 4 000 places de parkings relais ; non pas en centre ville, mais, comme font toutes les grandes villes, de parkings situés à l'extérieur pour éviter que ces véhicules entrent en ville. On touche du doigt ici à la fois les questions de politique de mobilité, de politique de stationnement, de gestion du stationnement en surface, donc de conception finalement de la ville centre, notamment pour les résidents, et en même temps on touche aussi à une certaine conception de la définition de l'action publique à travers cette délégation de service public.

Je termine par cet argument que je trouve un peu spécieux : j'entends dire que le fait de faire un seul lot, ferait que la concurrence serait plus forte. Est-ce à dire que, au nom de la concurrence qu'il conviendrait de vivifier, il faudrait qu'on accepte un plus grand monopole privé ? Parce que c'est ça qui nous est proposé. Et le deal qui est proposé aujourd'hui dans ce Big Business Act, c'est celui-là, c'est la garantie d'une concurrence féroce d'un groupe dont on connaît aujourd'hui les dimensions et les périmètres. Mais une concurrence importante dans l'intérêt de la collectivité serait cette concurrence vive entre de grands groupes et ne serait plus pour le coup celle de la constitution d'un monopole privé sur une mission de service public. Le vrai sujet c'est celui-là, c'est la constitution d'un monopole privé, soit plus de 50% d'un volume de chiffre d'affaires réalisé sur l'occupation d'un espace public, une mission de service public. C'est ça le vrai sujet et vous voyez je ne le fais pas là un thuriféraire de la concurrence libre et non faussée en l'occurrence, je pense d'ailleurs que de ce point de vue, les règles de concurrence conciliées avec un équilibre, avec en même temps l'intérêt public, aurait peut-être nécessité que l'on ne décide pas aujourd'hui de qui aura à gérer une mission de service public pour un contrat qui ne sera renouvelé que dans cinq ans.

Pour toutes ces raisons j'ai vraiment un problème de méthode, un problème de principe, et en même temps un problème politique en termes de définition de la politique publique.

M. GODEC

Je voudrais intervenir sur la 3.3 également, mais tout d'abord pour m'étonner du dispositif d'urgence qui nous est proposé. C'est une proposition de très grande importance qui n'avait pas été évoquée jusqu'ici, qui a été programmée en commission de manière un peu expresse suite à une demande en Conférence métropolitaine, si j'ai bien compris. Elle a été examinée le 22 janvier, examinée en CCSPL il y a simplement deux jours, en Comité technique hier, pour un débat aujourd'hui devant les conseillers métropolitains qui, pour la plupart, prennent connaissance aujourd'hui de l'enjeu de cette délibération. Car l'enjeu est de taille ; il s'agit quand même de regrouper dans un macro lot, l'ensemble des parkings de stationnement en infrastructure, sur la ville de Toulouse, c'est un enjeu extrêmement important. Or l'urgence, dans les délais qui nous sont présentés sur la fin des concessions, n'est pas présente. Il n'y a pas d'urgence à délibérer aujourd'hui sur un sujet de cette taille ; nous pourrions prendre le temps d'avoir des éléments d'analyse complémentaires pour juger de la pertinence ou pas de construire ce macro-lot et même sur le type de gestion lui-même.

Je vais développer sur les éléments qu'il nous faudrait peut-être avoir, mais cette introduction visait simplement à vous demander si vous accepteriez de retirer cette délibération de l'ordre du jour d'aujourd'hui, de ne pas la soumettre au vote, pour pouvoir avoir un débat plus approfondi. Si ce n'est pas le cas, nous serons obligés de voter contre cette délibération car aujourd'hui, avec les éléments qui nous sont donnés, nous ne pouvons pas engager la collectivité dans un projet d'une telle ampleur. Il y a une nécessité d'examiner précisément parce que, effectivement il y a déjà un élément mentionné très succinctement par Monsieur TRAUTMANN, qui est votre décision politique de ne pas travailler la gestion des parkings avec un opérateur public, dans lequel nous serions actionnaires. La fameuse gestion par la SMAT, que nous avons mise en œuvre en lui donnant la compétence de gestion des parkings, était pourtant, à notre sens, la meilleure façon de gérer, d'une manière opérationnelle, des concessions, tout en ayant la transparence et la maîtrise publique nécessaire sur l'ensemble des infrastructures. Vous pourriez dire, gérer du stationnement ce n'est pas initialement la compétence de la SMAT. Oui, mais ça peut le devenir ! La SMAT est devenue la société de la mobilité toulousaine, ce n'est plus simplement une société qui fait des travaux. En lui donnant la concession du parking Marengo et en préparant la gestion des parkings de la Cartoucherie, je crois que nous faisons justement ce travail d'avoir un opérateur public qui nous garantit la transparence intégrale, la transparence qui est nécessaire.

Vous dites, un délégué remet un rapport qui annuellement est présenté devant les conseillers. Oui, mais l'expérience a montré récemment, et d'ailleurs sur la gestion des parkings, que ce rapport peut ne pas être suffisant puisque nous avons, si j'ai bien compris, une procédure de contentieux qui va commencer avec Vinci. Nous pouvons, par l'expérience, démontrer qu'avec la SMAT cet incident ne serait pas arrivé.

Vous nous dites : le président de la SMAT nous a informés de sa décision de ne pas conserver cette compétence. Ce n'est pas le président de la SMAT, c'est bien une décision politique qui est à prendre au sein de l'assemblée. Et puis, surtout, il y a beaucoup d'incertitudes dans le projet qui est présenté aujourd'hui. Il y a une proposition de création de 400 places supplémentaires mais de quelle façon seraient-elles créées ? Déjà, sont-elles nécessaires ? La question de la démotorisation est importante mais il y a aussi, d'une manière générale, une baisse de la fréquentation des parkings sur le centre ville qui laisse penser que sur l'avenir, les taux de remplissage ne seront pas les mêmes. Et si nous avons une gestion active du stationnement, plus globale, avec la question du stationnement en surface y compris en centre ville, avec la libéralisation du tarif du stationnement qui peut être aussi un levier mais surtout, avec une optimisation des parkings relais déjà existants ? Construire des parkings relais supplémentaires, pourquoi pas, mais aujourd'hui déjà, les places de stationnement qui sont sous la responsabilité de Tisséo, sont insuffisamment bien gérées pour optimiser la rotation, et

si nous faisons ce travail-là, au sein de TISSEO, voire au sein de la SMAT, nous pourrions peut-être diminuer le nombre de véhicules qui viennent au centre ville pour des fonctions d'usage, de loisirs, et de commerces. Avec ces leviers-là déjà nous pourrions peut-être ne pas recourir à ces 400 places supplémentaires. Du côté du groupe des Ecologistes, c'est ce que nous croyons.

On peut être surpris aussi par l'urgence du débat puisque cette question n'a pas été évoquée alors que les questions de stationnement étaient au cœur de nos débats il y a quelques semaines encore, quand nous parlions de la modification des tarifs, la nécessité de les optimiser en 2015, passer au tarif au quart d'heure. Jamais ne nous a été présenté, évoqué, la volonté de la collectivité de faire un macro-lot sur une DSP des parkings, et je me souviens des questions et des interrogations que j'avais posées sur le fait que le parking Marengo, lui, n'était pas concerné par la modification des tarifs, qu'il n'a pas le tarif spectacle. Il m'avait été dit par Monsieur LATTES qu'il était trop éloigné des cinémas, puis par Monsieur TRAUTMANN qu'il était un peu au milieu de nulle part, je crois que c'est l'expression qu'il avait évoquée, j'ai l'impression que c'était des prétextes qui dissimulaient un autre projet, celui de déposséder la SMAT de la gestion de cette infrastructure. Vous aviez déjà, à l'époque, même si vous ne l'avez pas annoncé à l'ensemble des conseillers, l'idée de présenter cette délibération aujourd'hui.

Un dernier point que vous avez évoqué à plusieurs reprises, en tout cas dans votre campagne électorale et qui aujourd'hui semble absent des débats, c'est votre projet d'engranger des recettes par la concession des parkings pour les provisionner sur des projets de transport, en direction des projets de la troisième ligne de métro. Aujourd'hui, dans les éléments qui sont livrés au niveau du débat, nous ne voyons pas et il n'y a aucune étude sur des recettes à la collectivité et la manière dont elles seraient affectées. Là aussi, il nous semble qu'il y a un angle mort dans le débat, nous vous demandons de retirer cette délibération de l'ordre du jour ; si vous refusez cette proposition, nous serons contraints de voter contre cette délibération.

M. LACAZE

Je rejoins la fin des propos de Régis GODEC : il faut retirer cette délibération de l'ordre du jour. On a évoqué, sur d'autres sujets, la manière dont notre collectivité était mise devant des projets mal ficelés, voire totalement bouclés mais présentant encore des interrogations. C'est le sentiment que nous avons avec la proposition que vous portez, Monsieur le Président, dans cette mise en concession globale des parkings publics. Les choses ne sont pas claires, ça a été dit par Joël CARREIRAS : pourquoi tout regrouper alors que les dates d'échéances sont extrêmement différentes ? Dans quel intérêt se précipiter, alors qu'au dernier Conseil, en commission, lorsque nous avons examiné le nouveau tarif spectacle, les tarifs de nuit du parking, lorsque plusieurs d'entre nous ont posé la question sur la gestion à venir des parkings et sur l'obligation légale d'ouvrir le débat DSP / Régie ou d'autres modes de gestion, il a été répondu que nous avons le temps d'envisager cela et c'est vrai que les dates d'arrivée à échéance des concessions nous permettent d'avoir le temps. Je crois qu'on est là dans quelque chose de précipité, par votre majorité, Monsieur le Président. Et pour aller au bout, avec le processus législatif en cours vis-à-vis de Vinci, suite à cette erreur d'appréciation sur les tarifs appliqués, il y a quand même un problème à relancer des concessions dans lesquelles j'espère que Vinci sera écarté, à cause même de cette erreur passée. Dernier point qu'il nous faudra dénoncer, l'adjoint à la Culture de la ville de Toulouse, Monsieur GRASS, concerné par le tarif spectacle accordé sur les parkings, est également président de la SMAT. Sans remettre en cause l'une ou l'autre de ces fonctions, peut-on savoir sur quoi on s'appuie pour dire que la société publique locale que nous avons créée, la SMAT, ne pourrait pas poursuivre la gestion de parkings ? Monsieur TRAUTMANN a annoncé une partie Régie intéressée au milieu de plusieurs contrats délégués. On est face à une concession qui va sûrement intéresser un groupe

privé, je crois que Vinci sera sur les rangs, qui est un peu fourre-tout, en tout cas de ce qui est proposé aujourd'hui aux élus.

Je partage le fait que nous n'avons pas la vision de ce que sera la conception dans les projets, je n'y suis pas revenu Monsieur MOUDENC, mais vous aviez démenti un peu l'idée que sur la privatisation de l'aéroport vous auriez demandé effectivement une contribution particulière à Symbiose, pour un partenariat sur les transports en commun ou le Parc des Expositions. En tout cas, lors de la campagne électorale, vous aviez ciblé la concession des parkings en vue de la possibilité de financer en partie la troisième ligne de métro. Vous savez que nous pensons qu'elle ne sera pas réalisée dans votre mandat, pas même mise en œuvre, cette hypothétique troisième ligne de métro.

Il y a donc plusieurs questions qui sont posées par cette délibération. Pourquoi lier l'ensemble des concessions ? On nous dit : il faut empêcher une entente de la concurrence, mais Monsieur TRAUTMANN est bien placé pour le savoir, comme l'ensemble des élus qui ont une connaissance des marchés publics, il faut pouvoir prouver l'entente de groupes privés quand ils répondent à des marchés publics ; quand il s'agit de Vinci ou d'autres groupes privés, les 4 ou 5 qui pourront répondre à ce type de contrat, la question que se posent des collectivités comme la nôtre, ou le ministère des Finances, c'est savoir prouver l'entente au niveau national, voire international, qui peut être faite entre différents groupes privés. On peut aussi ouvrir la concurrence en faisant des lots, en décalant les contrats ; c'est aussi une forme de mise en concurrence.

Enfin, nous verrons bientôt ce que sera le débat sur l'eau, la régie de l'eau. Beaucoup de collectivités, et je ne veux pas citer à nouveau des collectivités proches de vous, Monsieur le Président, mais beaucoup de collectivités passent en régie publique de l'eau. Sur ce sujet quelle est la méthode de travail ?

Donc nous voterons contre cette délibération, nous demandons qu'elle soit reportée, pour avoir un véritable travail notamment sur le fait qu'on nous démontre que la gestion publique des parkings n'est pas possible. Je pense aussi que ces parkings dégagent effectivement une manne financière importante pour ceux qui les gèrent. Nous sommes dans une situation, je crois que nous partageons tous ce constat, où notre collectivité a besoin de recettes et là nous nous privons de recettes considérables.

M. GUERIN

C'est un élu de banlieue qui va s'adresser au président de la Métropole. Cet élu de banlieue s'interroge sur un débat toulouso-toulousain auquel on assiste aujourd'hui. Ce débat a des impacts, risque d'avoir des impacts importants sur les populations qui habitent en banlieue et en périphérie. Nous avons un réseau et un maillage qui est encore insuffisant, avec des bus qui s'arrêtent à 20 h, et qui empêchent, en particulier des jeunes, de venir à Toulouse le soir parce qu'ils n'ont pas forcément les moyens d'avoir une voiture. Avec mon ami Dominique COQUART, nous avons souvent milité pour que ce maillage soit renforcé, et qu'au moins la continuité de service public puisse se faire, en particulier entre les banlieues et les principales stations terminales de métro. Je voudrais vous mettre en garde sur le problème lié à la réduction du nombre de places de parkings en ville, qui risque d'handicaper pas mal de populations qui habitent dans ces territoires plus éloignés, de la métropole.

M. LEPINEUX

Je vais intervenir sur la délibération relative à la Délégation de Service Public, sur l'exploitation et la construction des parcs de stationnement. Au nom du groupe Métropole Citoyenne, nous souhaitons intervenir, non pas tant sur l'harmonisation qui est recherchée en termes de délégation de service public, mais plutôt sur ce projet de construction de parking. L'harmonisation est importante, parce qu'en fait on cherche au final à maîtriser les coûts.

Mais il est important de maîtriser également la pluralité des intervenants, des opérateurs, de manière à conserver cet intérêt pour la collectivité et éviter d'avoir des monopoles sur notre territoire. Nous soutenons cette démarche d'harmonisation, mais il est important de maîtriser cette pluralité.

J'entends également les besoins, que Monsieur TRAUTMANN a évoqués, en termes de parkings ; cependant, le fait de construire des parkings n'est pas un message clair vis-à-vis de nos concitoyens. Nous avons, comme responsabilité, de conduire le changement. Nous avons des logiques contradictoires car nous avons à poursuivre cette démotorisation, tout simplement parce que c'est aussi quelque part une logique de santé. Regardons ce qui se passe sur Paris par exemple, la politique menée par Madame HIDALGO ; toutes proportions gardées, sa politique va dans ce sens de démotorisation. Le fait de construire des parkings, de mon point de vue, ne va pas dans cette logique. Et le message politique n'est pas clair.

Il y a également une logique économique. Nous avons aussi à supporter, en termes de coût pour la collectivité, les problèmes de pollution : pollution de l'air, nuisances dues au bruit. Nous avons un contexte réglementaire très strict et nous avons à faire beaucoup d'efforts dans ce sens-là. Il faut donc affirmer beaucoup plus cette politique de démotorisation pour éviter d'avoir ensuite les contraintes que je viens d'évoquer. A l'heure où nous nous rapprochons de Montpellier, prenons exemple également sur les bonnes pratiques de Montpellier, qui peut aussi nous guider sur notre démarche politique. Nous souhaiterions reconsidérer cette délibération, prendre du temps pour la travailler ensemble.

M. COHEN

Pour compléter, par rapport à ce qui avait été engagé avec une volonté politique de mieux maîtriser l'ensemble du stationnement. Quand on lit le rapport, l'argument que vous avancez pour rejeter la position que nous avons prise qui consistait, à travers la SMAT, à avoir une meilleure maîtrise par la puissance publique, du devenir des stationnements, et de l'espace public, c'est : le risque pris par la collectivité est plein et entier avec une SPL, et il est moindre ou en tout cas complètement assumé par le mandataire de la DSP. La plupart du temps, c'est faux, parce que, sur un sujet comme celui-là, s'il y a un manque à gagner, c'est très souvent une décision de la communauté, ou de la ville de Toulouse puisque la plupart des parkings se trouvent sur son territoire. Donc, dans le contrat qui nous liera au délégataire, il me paraît inconcevable que la collectivité prenne des positions qui impactent les revenus du délégataire sans un retour sur la collectivité. Deuxièmement, de plus en plus, la notion d'espace public est à mettre en cohérence ; nous avons les parkings de surface qui sont directement régis par la ville de Toulouse et la communauté urbaine. On sait très bien, puisque vous avez maintenu Monsieur BUSQUETS dans sa responsabilité de maître d'ouvrage délégué pour le projet urbain du centre ville qui est pratiquement le territoire le plus impacté sur ces problèmes de parkings et d'espace public, que l'idée c'est une diminution sensible du prix pour les résidents, et obligatoirement une diminution de places en surface, à la fois en faveur de la mobilité mais aussi de l'aménagement de l'espace public en faveur d'autres modes : cheminement piétonnier, pistes cyclables transport en commun... je pensais essentiellement à l'aménagement des boulevards. Donc aujourd'hui, même si vous dites le contraire, se défaire d'une responsabilité de cohérence, de globalité, avec un projet qui va impacter fortement l'évolution du centre-ville, dans les dix prochaines années si on est jusqu'au bout avec BUSQUETS, cette volonté très rapide de mandater une entreprise privée, il y a en fait réellement une sorte d'affaiblissement de la portée, de l'ambition, de ce que pouvait être le projet BUSQUETS pour le centre ville de Toulouse. Comme cela a été dit, il serait bon que cette délibération soit reportée et qu'il puisse y avoir un vrai débat sur l'espace public ; vous l'avez bien commencé, puisque avec Joan BUSQUETS vous avez gardé une grosse partie des fondamentaux de ce qui est le devenir du centre de Toulouse, mais j'ai l'impression là que

vous dissociez un domaine qui impactera fortement l'ambition de l'espace public dans le centre ville.

M. TRAUTMANN

Je propose de répondre d'abord sur les parkings. Tout d'abord, pour répondre à Monsieur COHEN, comme je l'ai dit tout à l'heure, je crois, et j'étais d'ailleurs assez admiratif, je crois que la politique sur l'espace public menée par la majorité municipale et communautaire précédente était une bonne politique. D'ailleurs, Monsieur le Président, vous avez gardé les experts qui suivaient ce dossier, avec Joan BUSQUETS. La réduction de la place de la voiture était effectivement très nette dans les dernières années, je pense qu'elle est en train de se poursuivre. Ce ne sont pas les 400 places qui sont créées qui permettent de dire le contraire. Il y a d'un côté 2 000 places qui vont être supprimées, il y a d'autre part le projet Toulouse EuroSudOuest, la LGV qui arrive près de Matabiau. On sait bien que de grandes opérations comme celle-là, il faut pouvoir les alimenter, il faut qu'il y ait des accès divers, je crois que ces 400 places ne détruisent pas le raisonnement fait précédemment.

Monsieur GUERIN et Monsieur LEPINEUX émettent des positions un peu contradictoires. L'un dit : il faudrait garder des places pour que nos populations puissent venir, en particulier le soir, en centre-ville. L'autre n'est pas pour la création de 400 places, il est pour une politique de démotorisation à laquelle nous sommes tous favorables.

Différentes personnes ont parlé du contentieux avec Vinci. Pour l'instant, il n'y a pas de contentieux avec Vinci ; il y a une divergence tarifaire sur une erreur tout à fait involontaire de Vinci, que nous estimons comme une erreur, que Vinci n'estime pas comme telle, puisqu'il a obtenu des accords écrits avant 2005. La majorité précédente n'est pas en cause ; l'erreur a été découverte en 2012, et c'est là qu'on a commencé à discuter. J'ai voulu purger tout cela de manière à ce que ça ne pèse en rien sur les discussions futures. On a pu totalement mobiliser les recettes procurées à Vinci selon les entrées, on a pu calculer très précisément que le tarif spectacle leur ferait perdre une certaine somme. Pour tout ramener à zéro, on a gelé les tarifs pendant deux années supplémentaires. Ce qui fait qu'actuellement, il n'y a plus de problème de position sur cette divergence tarifaire, le seul problème c'est que pour le passé on a émis des titres de recettes ; Vinci conteste ces titres de recettes, il va aller au Tribunal et c'est le Tribunal qui décidera. On a une situation tout à fait claire dans ce dossier et j'ai tenu à ce qu'elle soit clarifiée avant d'engager toute DSP, parce que sinon on aurait pu dire qu'il y avait des positions privilégiées.

Monsieur GODEC disait : pourquoi y a-t-il urgence ? Il y a urgence parce que la fin des affermages des premiers parkings, c'est février 2016. Une DSP, tout le monde le sait, les spécialistes le savent, c'est une procédure extrêmement longue, et il faut compter ce temps-là. Plusieurs intervenants disent : pourquoi n'utilisez-vous pas la SMAT ? On n'utilise pas la SMAT parce que, par exemple, il faut construire un parking neuf. Dans un parking neuf, ou une extension de parking, le prix d'une place c'est entre 25 et 35 000 euros. Multiplié par 400, ça fait 15 millions d'euros. La SMAT n'a pas le moindre sou ! Si quelqu'un doit payer ce sera donc nous. Vous voulez mettre ces 15 millions d'euros sur la table ? Une SPL peut faire un certain nombre de choses, c'est un bon outil, mais à certains moments quand il faut faire de gros investissements, c'est la collectivité qui doit les payer.

Ensuite, Monsieur GODEC pose la question des recettes. Oui, la DSP va amener des recettes qui serviront tout d'abord à payer le parking nouveau, c'est-à-dire c'est le délégataire qui va le payer. Ensuite il paiera soit les redevances, soit une soulte. Si on choisit la soulte, au final de la négociation, vous bénéficierez de sommes conséquentes, sans parler de l'expérience du parking du Capitole qui, en 2003, ne générait pas le même trafic ni les mêmes recettes qu'aujourd'hui. Depuis, on a donné du stationnement aux résidents, on a fait payer le tarif spectacle, et tout ceci, effectivement, se retrouvera dans l'éventuelle soulte ou dans

l'éventuelle redevance qui sera récupérée.

Ensuite, il y a la question qui a été posée par Monsieur CARREIRAS sur l'éventualité d'un seul candidat. Je prendrai deux exemples : un sous la précédente majorité, et un exemple plus actuel. Vous avez décidé le tarif du stationnement résident en ouvrage ; c'est une très bonne décision, la négociation a été bien menée, elle n'a rien coûté à la collectivité, vous êtes arrivés à l'imposer alors que vous aviez un partenaire unique. On a fait la même chose pour le tarif spectacle. C'est l'autorité délégante qui fixe les tarifs. Si le délégataire n'est pas d'accord, soit il signe soit il conteste au tribunal. Vous avez mené ces négociations, le fait qu'il y ait un seul délégataire ou trois, ou quatre, ne change rien.

Ensuite, sur l'argument de l'allotissement, je reste persuadé que si on veut vraiment les meilleures conditions pour la collectivité, il faut qu'il y ait des incitations. Avoir un seul lot maintiendra une incitation et une pression plus forte. Je pense que vous feriez la même chose.

J'espère que j'ai répondu aux différentes questions.

Je continue sur le réseau de chaleur. Monsieur MAURICE dit qu'il ne comprend toujours pas la partie investissement. Je vais essayer d'être clair : le dossier qui est présenté est exactement le même dossier qu'en 2013, exactement. Dans l'un, il y a un tuyau qui part du Mirail, dans l'autre, il y a une centrale biomasse. C'est la seule différence. Les coûts que vous aviez en 2013 sont tous valables pour ce qui concerne l'investissement.

Ensuite vous dites : j'aurais aimé avoir la comparaison en 2013 entre les deux solutions. Mais je ne peux pas vous la donner, elle n'a pas été faite, cette comparaison entre deux solutions. On n'en a étudié qu'une, c'est la solution biomasse, et c'est de là effectivement qu'est né le problème. C'est quand on a vu les prix auxquels on arrivait que l'on s'est dit, quand même, il y a de quoi faire mieux pour avoir une certitude d'arriver à trouver un délégataire.

Ensuite, vous dites, Monsieur MAURICE, à juste titre : la biomasse n'est pas condamnée. Vous avez raison, à long terme, la biomasse n'est pas condamnée, sauf que le délégataire doit signer maintenant. Et maintenant, la concurrence avec les énergies fossiles et avec le gaz est telle que vous ne trouverez pas de délégataire parce que lui-même n'arrivera pas à faire signer de spolices d'abonnement et il ne portera pas la charge financière jusqu'au moment où le prix du gaz remontera. Ce n'est pas envisageable.

Ensuite, Monsieur COHEN dit qu'il faudrait peut-être réduire la collecte, vous avez raison, je crois que si on peut réduire la collecte, il faut le faire mais on a une masse telle, on a une croissance de population telle que la question ne se pose pas. A DECOSET présidé par notre collègue Marc Péré, il y a des DSP qui se terminent à peu près en même temps, ce qui fait qu'il y aura des discussions à un moment donné, en 2024, et on pourra trouver les équilibres entre les deux. Il y a quand même pratiquement une dizaine d'années encore à attendre. J'espère avoir répondu à toutes les questions.

M. MOUDENC

Je mets donc aux voix les délibérations.

DEL-15-008 - Approbation du principe d'une délégation de service public et de ses caractéristiques pour la conception, réalisation et exploitation du réseau de chaleur et de froid "Plaine Campus"

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [89 VOIX]*

CONTRE [5 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. LACAZE, SANCHEZ, FOURMY.)

ABSTENTION [39 VOIX] (MMES ABBAL, BLEUSE, CALVET, DE COMARMOND, DUZERT, MAALEM, MAUREL, PEREZ, TOUCHEFEU, TRAVAL-MICHELET, VEZIAN, FOLTRAN, BUYS, BERGES, HARDY, VERNIOL, MM. ALVINERIE, BRIANCON, CARREIRAS, COHEN, COQUART, CUIJVES, DELPECH, FRANCES, GODEC, GRIMAUD, LAURENT, MAURICE, MOURGUE, RAYNAL, RODRIGUES, SAINT-MELLION, SEBI, SIMION, TOMASI, ANDRE, FILLOLA, JIMENA, ROUGE M.)

DEL-15-005 - Approbation du principe de la délégation de service public et de ses caractéristiques portant sur la construction et l'exploitation de parcs de stationnement de Toulouse

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [85 VOIX]*

CONTRE [48 VOIX] (MMES ABBAL, BLEUSE, CALVET, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, DUZERT, MAALEM, MAUREL, PEREZ, SIMON-LABRIC, TOUCHEFEU, TRAVALMICHELET, VEZIAN, FOLTRAN, BUYS, BERGES, HARDY, VERNIOL, MM. ALVINERIE, BRIANCON, CARREIRAS, COHEN, COQUART, CUJIVES, DELPECH, FRANCES, GODEC, GRIMAUD, LACAZE, LAURENT, LEPINEUX, MAURICE, MOURGUE, PERE, RAYNAL, RODRIGUES, SAINT-MELLION, SANCHEZ, SEBI, SIMION, TOMASI, ANDRE, FILLOLA, JIMENA, ROUGE M., SANCE, FOURMY.)

DEL-15-009 - Adoption de l'avenant n°5 au traité de concession du service de distribution d'énergie calorifique de la ZAC Ritouret de Blagnac

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

ABSTENTION [5 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. LACAZE, SANCHEZ, FOURMY.)

4- AMENAGEMENT ET POLITIQUE FONCIERE

M. COQUART présente les points inscrits à l'ordre du jour.

M. DELPECH

Juste un mot, pas sur la délibération relative au PUP sur Gratentour parce que je pense qu'elle est suffisamment explicite et qu'il n'y a aucun problème, on l'a travaillée depuis assez longtemps en commission, et notamment sur la contribution financière, sur son échelonnement et sur le partage entre Toulouse Métropole et la commune.

Juste un mot simplement puisque par rapport au schéma initial, ce PUP a été un peu modifié pour tenir compte des circonstances : on y a intégré une partie de l'école, compte tenu du sinistre que nous avons eu. Qu'il me soit permis de remercier tous ceux qui nous ont soutenus, Monsieur le Président, en tant que président-maire, et tous les élus, les maires qui nous ont soutenus, y compris financièrement, mais je dois dire que nous avons été très sensibles, le Conseil municipal et moi-même à la succession des démarches qui ont été faites en faveur de la commune de Gratentour, je tenais à le préciser, même si j'aurai ultérieurement d'autres informations à vous donner que je n'ai pas actuellement en détail ; je tenais à faire cette mention. Je remercie tous ceux qui ont participé, au-delà des maires, sénateurs, députés, etc...

DEL-15-001 - Opérations foncières - Commune de Toulouse - DUP Voie de liaison des Ramassiers - Tronçons 1 et 3 : Acquisition d'un ensemble immobilier à Monsieur et Madame Roger SOUM

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-15-006 - Commune de Gratentour : Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la société GOTHAM

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

5- VOIRIE

M. CARNEIRO présente le point inscrit à l'ordre du jour.

DEL-15-004 - Echangeur du Ritouret - Blagnac - Aménagement de la sortie du giratoire Dewoitine : Approbation de l'avant projet

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

6- VŒUX DES GROUPES

M. MOUDENC

Le vœu dont je vous ai parlé en début de séance, est commun à la Métropole de Montpellier et à la nôtre, je me focaliserai sur les trois points conclusifs :

Les Conseils des métropoles de Montpellier et de Toulouse affirment :

- leur volonté d'œuvrer de façon constructive à l'émergence de la grande Région, au développement de partenariats ambitieux avec les élus des départements et régions concernés ;
- leur demande d'une large concertation avec les acteurs concernés quant au choix de la future capitale régionale et à la répartition équitable des fonctions de commandement stratégique ;
- leur souhait de renforcer les coopérations avec les intercommunalités voisines dans la suite des actions déjà engagées.

Mme BLEUSE

Je vous ai bien écouté, Monsieur le Président, et le texte dont vous venez de donner lecture n'est pas celui que nous avons sur la table mais celui qui a été présenté aux présidents des groupes politiques. Je pensais que nous avions convenu d'un amendement ?

M. BRIAND

Si je peux me permettre Monsieur le Président, il y a eu effectivement des allers-retours, pour essayer de trouver un point de consensus avec l'ensemble des groupes. A la fin du premier alinéa de la partie décision, il faut ajouter « *avec les élus des départements et des régions concernés* ».

Et par ailleurs, à la demande du Groupe Communiste, de rajouter, à la fin du 3^{ème} paragraphe : « En ce sens, il conforte les stratégies de développement que nos deux territoires ont initiées pour rendre nos aires urbaines plus attractives et mieux positionnées à l'échelle nationale et européenne, *dans un souci d'équilibre des territoires et notamment des départements* ».

M. COHEN

Sur cette motion, puisque je n'avais pas la possibilité d'intervenir dans le propos liminaire extrêmement intéressant sur le débat autour de la métropole, puisque c'était seuls les présidents de groupes qui pouvaient parler, je voudrais évoquer quelques sujets. D'abord, la motion, on pourrait l'enrichir, on pourrait l'améliorer, mais si j'ai bien compris, il s'agit de voter la même chose que Montpellier, donc a priori elle est à prendre ou à laisser, et en ce qui nous concerne, le geste me semble assez fort, vu qu'il n'y a rien qui soit contradictoire avec ce que l'on souhaite. C'est donc la continuité de ce qui s'est passé dans cette même salle la semaine dernière.

J'ai été très heureux d'entendre la mise au point que vous-même et que Monsieur BRIAND m'avez faite en aparté qui montre que, aujourd'hui, il n'y a pas de confusion sur l'enjeu des Départementales. Je voudrais essayer de reprendre vos propos par rapport à la confusion que vous essayez d'entretenir, que l'UMP essaie d'entretenir sur la façon dont la réforme territoriale a été menée. D'abord, le Président de la République n'a jamais parlé de la disparition des départements, il a parlé de la volonté de faire disparaître les conseils généraux. Ce qui n'est absolument pas pareil, parce que si vous voulez être précis, je considère que Monsieur SARKOZY avait déjà fait la même chose ! Avec les conseillers territoriaux, il avait fait une sorte de micmac que pratiquement tous les élus, même dans son propre parti, avaient rejeté, puisqu'on ne savait plus si c'étaient des conseillers généraux avec un mandat de conseiller régional, ou des conseillers régionaux qui accessoirement allaient s'occuper du

département. Il y a une différence de taille entre Conseil général et Département ; Monsieur BRIAND sourit comme s'il y avait une astuce. Pas du tout ! Le Département, il faudrait une modification constitutionnelle extrêmement compliquée pour le faire disparaître, le président de la République est suffisamment aguerri pour ne pas proposer quelque chose sur lequel il saurait très bien qu'il n'aurait pas les 3/5^{ème} des deux assemblées réunies. Par contre, il est vrai que ce qui est en débat, largement mené par vous, avec les conseillers territoriaux, qui nous ont semblé encore plus confus dans la vision des deux entités, c'est le Conseil départemental. C'est le cas dans la loi telle qu'elle va être votée en première lecture, avant les élections, avec un Département tenu par un Conseil général et avec certaines compétences. Personnellement, je suis pour que les collèges restent au niveau départemental, parce que dans ma vision de ce que doivent devenir les départements, comme l'a évoqué le Premier Ministre avec des conférences d'intercommunalité, les collèges ont plus tendance à être représentés par des intercommunalités ou par des conseils généraux que par des conseils régionaux qui ont déjà quelques difficultés à être déjà dans les lycées. Donc il y a réellement une mise au point à faire, il y aura au moins un vrai débat sur ce que l'on entend faire du Conseil général sans faux procès d'intention, après ce que vous avez spécifié.

Ensuite, en termes de métropole, je suis ravi que vous n'ayez pas la volonté, puisque c'est un positionnement de tous les responsables d'avant les élections et après les élections, de ne pas tomber dans le piège qui est très spécifique du modèle lyonnais. D'abord, parce que tout le monde sait que les départements ont eu énormément de charges pour assumer le non-transfert de recettes de l'État vis-à-vis du RSA, de l'APAH et d'un certain nombre de dispositifs de solidarité. Et ça aurait été extrêmement grave, dans la période actuelle, que les métropoles aient cette charge nouvelle. Cela aurait donné des discussions extrêmement compliquées avec les départements pour pouvoir obtenir ce qui a été fait de main de maître entre MERCIER et COLLOMB mais qui aurait été extrêmement compliqué partout ailleurs.

Je considère que si les métropoles ont réellement une véritable ambition, c'est là que les partenaires ne sont pas tous au même point, c'est parce qu'elles ont à se soucier des défis du 21^{ème} siècle, en particulier en termes d'activités liées aux ressources territoriales, que ce soit la transition énergétique, les filières émergentes, et c'est un travail à faire avec les régions. Si on veut vraiment être performant, ambitieux et efficace rapidement, il ne faut pas s'embourber dans des compétences qui sont des compétences presque de gestion, lourdes, qui donnent de la puissance peut-être mais qui sont extrêmement compliquées à mettre en œuvre.

Dans ce document il y a certes la volonté de s'entendre avec Montpellier, mais il y a un manque, parce que si la région Midi-Pyrénées et la métropole de Toulouse gagnent quelque chose dans le mariage, c'est surtout le débouché méditerranéen et l'accès à la mer, donc je pense que là aussi Toulouse doit se préoccuper très fortement de quels sont ses atouts par rapport à l'accès à la mer en complémentarité avec Montpellier. Cette contribution, par rapport au sens de ce pourquoi vous lui donnez, a le mérite d'exister, mais il y aurait beaucoup à dire pour être réellement au rendez-vous du défi de la métropole.

M. MOUDENC

Merci. Tout le monde a la nouvelle version, qui est la bonne, je crois. Donc, je vous propose de voter cette version-là.

Motion du Conseil de Toulouse Métropole

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

M. RAYNAL présente le vœu du groupe socialiste relatif au Syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne.

Je crois que nous avons été saisis par vous-même, Monsieur le Président, par un courrier du

30 décembre, sur la façon dont la compétence en matière d'électricité était entendue, je rappelle que la commune de Toulouse n'est pas concernée en tant que commune puisqu'elle n'a jamais délégué sa compétence au syndicat départemental, au contraire de toutes les autres communes de la Haute-Garonne. Je pense qu'il y a eu, de mon point de vue en tout cas quand je relis votre courrier, un débat ou une question de fond sur la manière dont on devait exercer cette compétence. Il s'agit là en réalité de substituer Toulouse Métropole aux 36 communes, ce qui me paraît une bonne chose. Il s'agit bien d'une substitution et pas de retirer les 36 communes de cette compétence-là et l'exercer directement par Toulouse Métropole. Vous faites allusion dans votre courrier à un délai prévu par la loi mais je crois qu'il faut regarder ce sujet avec un peu de hauteur et ne pas regarder strictement ce délai. D'ailleurs, dans les lois, ce type de délai est souvent dans les faits largement contourné.

Je crois que ce qui doit nous animer, c'est de maintenir, en tout cas pour les communes qui sont membres du SDEHG, la volonté de rester dans un syndicat départemental qui, sans nos communes membres, ne pourrait plus aujourd'hui faire face à quelque obligation que ce soit sur les territoires périurbains et ruraux. Je crois qu'il faut se pénétrer de cette question. Vous avez d'ailleurs, dans votre réponse, tout à l'heure, apporté plutôt des apaisements, si je puis dire, sur ce point. Il faut aller dans ce débat avec la volonté d'avancer, la volonté que les statuts du SDEHG prennent en compte Toulouse Métropole, avec la volonté aussi que Toulouse Métropole, du fait de sa puissance, si je puis dire, soit correctement pris en compte dans les instances de représentation du syndicat, ça va de soi. Tout ceci me paraît important, mais je voudrais que vous soyez mandaté sur cette question pour aller vers une vision plutôt communautaire des choses, au lieu d'une vision au pied de la lettre d'un délai qui aurait été forclos. Quand je dis communautaire, c'est au sens d'une vision collective avec l'ensemble des communes du Département. Voilà notre point de vue à travers ce vœu, en vous donnant tout mandat pour effectivement discuter. Ce qui me paraît important aussi, c'est que, dans votre courrier du mois de décembre, vous faites allusion à une réunion qui s'est tenue le 9 décembre, dont on n'a pas eu connaissance, et d'une autre le 2 février prochain afin d'examiner les modalités. Il s'agit là de 36 communes de notre communauté urbaine, très attentives à ce dossier du syndicat d'électricité. Il me paraîtrait donc utile que vous bénéficiiez, sinon d'un mandat explicite, il ne faut quand même pas regarder les choses de manière trop formelle, d'un petit débat préalable avec les communes, sur ce sujet, de manière à connaître notre position, la position de l'ensemble des communes sur ce sujet.

M. MAURICE

Ce vœu est l'occasion de parler d'un sujet important qui est la distribution d'électricité mais aussi, plus largement, de l'ensemble des compétences de distribution d'énergie qui comprend l'électricité, le gaz, et les réseaux de chaleur dont on parlait tout à l'heure. Les Ecologistes étaient favorables depuis longtemps au fait de transférer cette compétence d'autorité organisatrice vers l'intercommunalité, pour pouvoir effectivement articuler ces trois réseaux d'énergie, avoir un pilotage stratégique de la collectivité pour planifier la complémentarité et surtout parce qu'il y a des liens très importants avec les politiques d'urbanisme et de logement, qui sont de notre compétence également. Donc nous sommes, de ce point de vue, très favorables à ce qu'a permis la loi. La question du SDEHG, c'est la question d'un outil qui existe sur le territoire, pour permettre une péréquation et une solidarité entre les territoires et bien sûr, en tant qu'écologistes nous y sommes favorables. C'est pourquoi nous voterons ce vœu, tout en indiquant que dans les discussions qui vont s'engager, dans les réflexions prospectives qu'il peut y avoir au tour du syndicat, il s'agit attirer l'attention sur la nécessité pour notre collectivité comme toutes les autres, de s'intéresser davantage à ces réseaux de distribution d'électricité qui sont au cœur de la transition énergétique, en termes de raccordement des énergies renouvelables notamment, de la priorité à donner aujourd'hui aux

actions de maîtrise de l'énergie, plutôt que le simple renforcement des réseaux, qui sont des politiques menées aujourd'hui. Nous espérons que dans les discussions qui s'engageront nous pourrions aussi avoir une réflexion plus large, pour que le SDEHG s'oriente davantage vers une politique de transition énergétique, pour qu'il travaille sur ces questions-là.

M. CARLES

Ce vœu pose déjà le principe d'un maintien dans le SDEHG et en ce sens il me semble prématuré parce que le débat de savoir s'il convient de rester ou pas, doit être préalable à l'émission du vœu. Voter le vœu signifie que nous serions d'accord pour rester au sein du syndicat, or nous n'avons pas eu la discussion, nous n'avons pas eu le débat, et donc nous ne souhaitons pas nous engager par rapport à cela. Nous ne sommes pas contre, c'est la raison pour laquelle nous allons en fait nous abstenir sur ce vœu, parce que nous considérons qu'il est prématuré.

Sur le point de la solidarité entre les territoires : je voudrais indiquer qu'il était normal et pertinent, heureusement, que le Département existait pour assurer effectivement cette péréquation. Depuis, les choses ont changé et l'État a lui-même organisé la péréquation, notamment avec le fond de péréquation intercommunal et communal. Nous participons donc, à travers le FPIC, déjà, à une péréquation puisque une partie de nos ressources est prélevée au profit des autres communautés qui disposent de moindres moyens.

D'autre part, la carte intercommunale évolue aussi. Et nous n'avons plus de communes isolées, pour lesquelles il était indispensable que le syndicat intervienne, parce qu'elles ne pouvaient pas réaliser les choses toutes seules. Le contexte dans lequel le Département est intervenu et qui était indispensable, à travers la mise en place de ce syndicat départemental, n'est plus le même. Ça mérite donc que nous ayons un débat autour de la question de savoir si nous devons ou pas être en substitution, ou reprendre la compétence. En tout état de cause, et s'il s'avérait que la Métropole reprenne la compétence, je crois qu'il serait pertinent qu'elle s'adosse sur les techniciens, les services qui existent au SDEHG pour que l'on ne reconstitue pas un outil. La vraie question, c'est les priorités et les réponses aux besoins des différentes communes en matière d'électricité.

M. STRAMARE

Au nom du groupe des Indépendants, j'indique que nous n'avons pas assez d'éléments pour se prononcer. Une première rencontre a eu lieu entre Toulouse Métropole et le Syndicat Départemental d'Électricité ; une deuxième rencontre est prévue qui, j'espère, sera assez positive des deux côtés. Dans l'attente de ces éléments, étant donné que nous n'appartenons à aucun parti politique, nous nous abstiendrons à ce vote. Toutefois, rien n'empêche que ce vœu puisse être déposé à nouveau à une autre séance.

M. BRIAND

Je crois qu'effectivement, comme l'ont soulevé Joseph CARLES et Raymond Roger STRAMARE, ce vœu est prématuré. Une première réunion a eu lieu avec le SDEHG, en présence du Président IZARD, et lui-même a souhaité, malgré le dépassement du délai de six mois qui aurait normalement dû conduire le SDEHG à saisir Toulouse Métropole dès l'été dernier, avoir le temps d'une part en interne de recueillir l'avis lors d'une assemblée générale, de toutes les communes membres . d'autre part de voir quelles étaient les adaptations statutaires qui étaient nécessaires, car si aujourd'hui nous savons, c'est la loi, qu'un dispositif doit être mis en œuvre, aurait dû être mis en œuvre, depuis le début du mois de janvier 2014, aujourd'hui celui-ci n'est pas défini. C'est l'objet des discussions qu'il y a avec le SDEHG, et encore une fois c'est le SDEHG qui a souhaité ne pas presser les choses dans un esprit de dialogue constructif. Ce vœu vient aujourd'hui anticiper sur les propositions même que le SDEHG doit faire et présenter à Toulouse Métropole, qui justifiera effectivement un débat au

sein de Toulouse Métropole, pour savoir quelle peut être la position adoptée. J'insiste notamment sur un point, c'est que au-delà même de la question du maintien des 36 communes dans le SDEHG, se pose la question de l'exercice de la compétence qui est aujourd'hui celle de la Métropole. Il y a 36 communes sur 37 qui appartiennent au SDEHG, donc on ne peut pas enfermer le débat dans le maintien d'une situation manifestement un peu anachronique et qui, j'observe la remarque qui était faite par le groupe des Ecologistes, ne s'inscrit pas dans la logique, le cas échéant, d'une maîtrise d'ouvrage unique sur l'ensemble des réseaux de production d'énergie. Ce débat est beaucoup plus large que simplement le statu quo sur une situation antérieure, c'est un débat que nous devons avoir, le groupe Métropole d'Avenir ne pourra donc pas approuver ce vœu et sera contraint de voter contre.

M. RAYNAL

Je veux bien qu'on refasse l'histoire, on peut toujours la refaire, mais à un moment donné, je crois que nous avons reçu un écrit qui nous dit la chose suivante : en conséquence, « *c'est à Toulouse Métropole qu'il revient d'exercer directement la compétence nouvelle que la loi lui attribue* ». Voilà. C'est un courrier de décembre 2014, il indique clairement que Toulouse Métropole reprend sa compétence. Après, la question c'est de voir comment on le fait. Mais il y a un a priori. Je note qu'il y a une nuance aujourd'hui par rapport à ce courrier, c'est-à-dire qu'on est plutôt dans : on regarde ce que le SDEHG va nous dire, on laisse du temps pour que le SDEHG fasse des propositions, et on va étudier par rapport à ces propositions. Je note une différence majeure. Je rappelle que le vœu, lui, n'est pas par rapport à des positionnements, il est par rapport à des écrits. On a eu un écrit très clair en disant Toulouse Métropole reprend la compétence telle que la loi le prévoit. On peut en discuter, mais derrière tout ça, il y a une question politique beaucoup plus large qui est de traiter la question de l'électrification sur l'ensemble du département et c'est notre responsabilité de dire si on est ouvert ou pas. Ce courrier n'était pas très ouvert, je vais le dire ainsi par une litote, je vois que la position aujourd'hui évolue et qu'il y a une ouverture, un dialogue avec le SDEHG pour voir les différents voies et moyens de fonctionner. Je suis heureux qu'il y ait une amélioration, une ouverture sur ce sujet, qui me paraît d'ailleurs, pour le relier aux propos introductifs, en lien avec la question de la métropole et ses territoires voisins. On ne pouvait pas dire : on reprend la compétence, on se retire du syndicat, et on solde les comptes. Cela ne peut pas être ainsi que les choses se présentent. Nous verrons bien sur quel équilibre nous arrivons. Toutes les conditions de l'équilibre doivent être recherchées, et je l'ai dit moi-même, y compris statutairement ce que doit être le rôle de Toulouse Métropole au sein d'un SDEHG qui continuerait à fonctionner. Voilà la raison pour laquelle bien sûr, notre groupe votera ce vœu. Ce vœu permet ce dialogue, permet cette discussion, et je le redis, nous avons 36 communes qui sont intéressées au premier plan, parce que c'est la taxe d'électrification des communes qui a été renvoyée vers le syndicat, et donc il me paraît utile que, avant-après cette réunion du 2 février il y ait une rencontre avec les maires sur ce sujet. Je pense qu'on a des réunions régulières, à votre initiative Monsieur le Président, ce point à mon avis doit être inscrit dans une prochaine Conférence des maires, peut-être juste après la réunion pour connaître les propositions et en discuter. C'est un sujet qui nous intéresse, qui n'intéresse pas que la métropole, mais qui intéresse aussi les communes membres de cette métropole, il faut qu'on soit associés à cette décision, quelle qu'elle soit. Pour l'instant, je ne préjuge pas des conditions d'adhésion, de la façon dont on doit être ou non présent au Bureau du Syndicat et comment les choses doivent se passer, mais, en tout état de cause, je crois qu'on a besoin d'un débat préalable sur cette question.

M. LACAZE

Nous voterons ce vœu, suite aux propos de Claude RAYNAL et de Sacha BRIAND, n'ayons

pas d'inquiétude sur notre engagement, en respectant à la fois un dialogue avec le Département et les 36 communes, l'ensemble des communes de notre Métropole. Nous avons voté une motion avant où nous avons demandé que le mot Département, qui figurait dans les attendus, figure dans l'exposé de la motion. Je crois que l'ensemble des groupes, me semble-t-il, sont intervenus en soulignant la nécessité du dialogue entre les municipalités, les communes qui composent notre Métropole et les autres collectivités territoriales. Là on est sur un acte concret qui, de toute façon, à mon avis n'est pas urgent, la métropole saura bien sûr, dans l'évolution du dossier, faire entendre sa voix.

M. MOUDENC

Je tiens à donner de manière très claire ma position. Je ne souhaite pas l'adoption de ce vœu. Et je ne souhaite pas recevoir, comme Claude RAYNAL l'a dit, le mandat qui serait un mandat impératif, qui me lierait, avec l'adoption de ce vœu. Il y a une difficulté juridique majeure que Claude RAYNAL évacue d'un geste artistique en disant : « la loi dit qu'il faut un délai de six mois, le délai de six mois est forclos mais bon... on s'en moque ». Non, je regrette, ce n'est pas possible. On fait les choses sérieusement ; la loi en question c'est la loi MAPTAM à nouveau, et donc on ne peut pas évacuer comme ça le fait de ne pas respecter une disposition d'une loi qui est votée et qui est une loi de la République.

Par ailleurs, je suis d'accord pour être ouvert sur ce sujet quant au fond, et je suis prêt à ce que l'on examine toutes les possibilités, que ce soit celle qui a ma préférence ou les autres. Par conséquent, la possibilité défendue par ce vœu, je suis tout à fait d'accord pour qu'on la travaille, qu'on l'examine, qu'elle soit présentée aux élus, aux maires en premier lieu.

Il y a une difficulté, et cette difficulté il me semble que nous avons le devoir de la travailler. C'est qu'effectivement, au jour d'aujourd'hui, sur les 37 communes que nous sommes, il y en a 36 qui sont au syndicat et il y en a une, il se trouve que c'est la commune de Toulouse, qui n'y est pas. Or, il me semble que cela mérite tout de même qu'on en parle et qu'on essaie de faire converger les volontés communales ; c'est la raison pour laquelle, effectivement, je pense que la Conférence des maires, le moment venu, est sans doute le lieu adéquat pour déterminer la position de notre collectivité. Ma ligne de conduite, et je tiens à la dire à tous mes collègues maires, ce que je défendrai à travers ce dossier, ce sont les budgets d'électrification aujourd'hui affectés aux communes. Ces budgets-là ne doivent pas, quelles que soient les évolutions, diminuer. Ils doivent au moins être maintenus, voire même être en capacité de faire face à des besoins supplémentaires. Et il me semble que c'est ça l'essentiel et la garantie absolue que nous pouvons, me semble-t-il, tous prendre. En tout cas c'est l'engagement que je prends, ma ligne de conduite ça sera de défendre les intérêts des communes concernées, dans leur capacité à bénéficier de ces investissements qui sont essentiels pour la vie quotidienne des gens. Nous avons une réunion le 2 février. Cette date du 2 février c'est le président du SDEHG qui l'a proposée et je serai présent à cette réunion. Par conséquent, adopter un vœu aujourd'hui qui prend déjà position, il me semble que c'est quelque chose qui nous mettrait en situation tranchée et nous lierait pour cette réunion. Donc je préfère qu'on laisse passer la réunion du 2, qu'on respecte à la lettre, et non pas comme c'est dit dans ce vœu, à la lettre, la position du préfet, que j'ai ici. Ce qu'a transmis le préfet il faut le lire jusqu'au bout ; il y a six pages, et vous verrez qu'à travers les six pages le préfet ménage toutes les possibilités. Il rappelle les règles applicables. Donc je ne vois pas pourquoi aujourd'hui on forcerait les choses, dans un sens ou dans un autre. Je demande donc le rejet de ce vœu, de manière à ce qu'effectivement nous puissions avancer de manière pragmatique, de manière à ce que la réunion du 2 ait lieu, à ce que les services travaillent et qu'on regarde les choses. Et si jamais la Métropole en tant que telle doit intégrer le SDEHG, elle doit y aller totalement, y compris la ville de Toulouse et à ce moment-là il faut que ce soit avec, effectivement, des garanties : savoir quel sera notre poids, toutes choses qui ne sont pas traitées, bien évidemment, c'est

normal, par un vœu qui est un vœu de pur principe. Je n'ose pas demander au groupe Socialiste de retirer son vœu, parce que je pense que si je le demande il ne le fera pas, mais il me semble que ce serait mieux qu'on diffère cela.

M. RAYNAL

Votre réponse est claire. Mais je voudrais quand même donner deux autres éléments par rapport à cette réponse. Première réponse, six pages de la part de Monsieur le Préfet, je les ai lues, qui ouvrent toutes les possibilités. Je vous renvoie à votre courrier, encore une fois, du 30 décembre, qui lui n'en donnait qu'une, c'est à Toulouse Métropole qu'il revient d'exercer directement. Vous ne nous avez pas écrit en disant « il y a plusieurs possibilités, réfléchissons-y ». Vous avez dit, il n'y en a qu'une. Vous nous dites je renvoie, d'un mouvement de main, la question sur les dates ; pour une raison qui est simple, c'est que la loi en question, je vous le rappelle, est une publication du 27 janvier 2014. Six mois après, nous étions donc le 27 juin 2014. Où en était, le 27 juin 2014, Toulouse Métropole ? Nous n'avions même pas reconstitué la totalité de nos instances. Comment aurions-nous pu être saisis alors que nous n'avions pas encore fait le moindre Conseil de Communauté hors celui d'installation. Alors je crois qu'il faut être sérieux, et la question de la date n'est pas une question essentielle. La question essentielle, c'est celle que vous posez en dernier, c'est la question d'être ouvert à une discussion sur avantages et inconvénients de toutes les solutions mises sur la table. Nous sommes maintenant, grâce à ce vœu, dans ce débat-là, et je crois que c'est important que nous sachions que quand vous allez aller à la réunion le 2 février, vous allez y aller avec un esprit ouvert sur les différentes solutions qui seront présentées. Et lorsque vous reviendrez vers les communes qui sont extrêmement impactées par ce sujet, vous aurez effectivement peut-être plusieurs solutions à nous proposer. Pour le reste, dans l'article 2 du vœu, on dit juste de mandater le président afin d'étudier la mise en conformité des statuts... On est bien prudent là-dessus, c'est-à-dire qu'il y a des conditions d'adhésion, bien entendu, ça me paraît tout à fait clair. Mais allons-y avec l'esprit d'ouverture que je note aujourd'hui. Donc, nous maintenons notre vœu mais peu importe nous avons compris qu'il ne passerait pas.

M. MOUDENC

Je précise une chose à Claude RAYNAL par rapport à ce qu'il vient de dire, c'est que ma lettre du 30 décembre fait état effectivement de ma position, mais je ne pouvais pas préjuger de la lettre du préfet qui date du 13 janvier. Donc il est inutile de me reprocher dans mon courrier du 30 décembre, de ne pas inclure la position préfectorale qui n'a été formalisée que le 13 janvier. Ce que je pense, c'est qu'entre la position que vous prenez aujourd'hui, celle que j'ai exprimée en son temps, et celle que le préfet a exprimée, au fond, le meilleur moyen de poser ce débat, je dirais sans faire prévaloir une préférence sur une autre, y compris la mienne, c'est justement de s'en tenir à la méthode du préfet, de s'en tenir au calendrier qui a été proposé par le Président du SDEHG et accepté par tous lors de la réunion de fin d'année qui a eu lieu à la préfecture à ce sujet.

Donc je mets aux voix cette proposition de vœu du groupe socialiste.

Le vœu n'est pas adopté

M. LACAZE présente le vœu relatif au travail du dimanche.

Ce vœu souhaite poser le débat sur un débat national qui a des répercussions sur les communes et sur les intercommunalités, sur la possibilité que propose la loi MACRON d'étendre le travail du dimanche, de passer de 5 à 12 dimanches avec le fait que cela incombera à des décisions des communes concernées ou des intercommunalités concernées. Ce vœu se positionne sur le maintien de l'état actuel des dimanches travaillés dans notre département, à la fois parce que nous contestons l'idée que cela créerait de l'emploi ; il y a un danger sur les petits commerces et donc au niveau de l'emploi, nous craignons une mise en

danger de la vie de famille, sociale, culturelle, associative et sportive, la cohésion sociale que remet en cause une extension de l'ouverture des commerces le dimanche. Nous vous proposons de voter ce vœu avec une modification par rapport à ce qui vous a été présenté : l'attendu final serait : « *le Conseil de Toulouse Métropole réuni le 29 janvier 2015 demande au président de Toulouse Métropole de s'engager à ne pas prendre la décision d'une extension du travail du dimanche sur le territoire de la métropole* ».

Mme BLEUSE

Je vais faire court mais vous me permettrez quand même une petite parenthèse, Monsieur le Président de la Métropole, Monsieur le Président du groupe majoritaire. Je ne veux pas croire que vous ayez fait, lors des liminaires, semblant de ne pas nous comprendre. Je veux au contraire croire que je n'ai pas été assez claire ou assez précise, comme d'ailleurs Monsieur BRIAND lors de ses propos de la semaine dernière. Vous savez parfaitement ce qu'est la position des Ecologistes concernant les problématiques de transport collectif. Ce que nous disons, c'est que nous ne voulons pas, dans le cadre de la loi MACRON, de la mise en concurrence, entre le transport SNCF et le transport en bus, et je suis sûre que vous l'avez bien compris. Nous ne voulons pas, plus globalement, des arbitrages qui seraient défavorables aux transports les plus efficaces en matière de mobilité durable. Un autre point très rapidement, si vous me permettez, parce que je ne voudrais pas rester sur des incompréhensions, je suis persuadée que vous avez bien compris que les Ecologistes savent de quoi ils parlent quand nous parlons de l'emploi et du travail. Bien évidemment, nous comprenons aussi bien les collectivités que les entreprises qui décident de maîtriser, puisque c'est le terme employé, les masses salariales, en ne remplaçant pas les départs, mais ce que nous voulions faire passer comme message, c'est qu'aucun d'entre nous ne devrait s'étonner des chiffres du chômage, puisque ce choix est fait partout, il est fait dans notre métropole également, et que de fait, oui, petite brique par petite brique, de l'emploi est détruit, et il faut beaucoup de créations d'emplois pour non seulement compenser cela, mais en créer des nouveaux. Concernant le point précis de la loi MACRON de ce vœu, comme Monsieur LACAZE, nous considérons que les menaces sur la qualité de vie sont importantes, les menaces sur certains types de commerces également, nous considérons que le fait, dans le texte de loi, de proposer, a priori, des accords collectifs pour inclure des compensations salariales ; proposer le volontariat dans le contexte actuel, du taux de chômage, n'est pas raisonnable. On est dans des logiques qui seraient un volontariat imposé, tous les salariés le savent, donc nous sommes favorables à ce vœu, nous le voterons effectivement, nous considérons que, oui, il est plus important de regarder ce que nous pouvons faire autrement, que de vouloir entrer dans un cycle travailler-consommer, consommer-travailler, c'est ce qui nous est promis en voulant aller vers cette logique-là.

M. PERE

Trois points, sur ce vœu. Le premier concernant les deux populations concernées, sur les éventuels chalands qui iraient faire des promenades dans les centres commerciaux le dimanche, nous considérons que le temps libre doit être consacré à bien d'autres choses, que ce soit le lien familial, l'accès aux loisirs, à la culture, l'implication dans le tissu associatif dans nos communes. Pour les salariés, nous considérons qu'ouvrir encore plus la possibilité de travailler le dimanche, de manière souvent forcée en fait, ça participe de la déstructuration du lien familial, sachant en plus que, quand on lutte pour la parité hommes/femmes et qu'on sait que les salaires des femmes sont 20 % inférieurs à ceux des hommes, que 80 % des gens concernés par le travail dominical dans les centres commerciaux sont des femmes, on imagine mal que ce soit un signe de progrès de civilisation que d'ouvrir le dimanche. Nous pensons que, avoir comme horizon pour l'évolution d'une civilisation, d'augmenter le travail le

dimanche, est une grande tristesse, une vision assez désespérante de cette évolution, donc nous nous associerons au vœu proposé.

M. RAYNAL

Nous avons, sur la question du dispositif, c'est-à-dire la demande de s'engager, en tant que président de métropole, sur les 7 dates que nous aurions en plus des 5 dates existantes, l'idée que nous n'en rajoutions pas, en tout cas, me paraît une décision tout à fait correcte. D'autant plus que, aujourd'hui, le quota maximal de jours n'est même pas atteint, c'est-à-dire que nous sommes très en dessous du seuil de 5 dimanches. On est là sur les commerces hors alimentaire nous le savons bien, mais pour le repréciser pour l'ensemble des collègues. Sur les attendus du vœu communiste, il y aurait peut-être à redire sur le « *c'est une grave erreur...* », je pense que dans le texte et la volonté du gouvernement d'ouvrir les choses pour quelques territoires en France, où il y a effectivement une attractivité touristique forte, je le comprends parfaitement, cependant, nous ne nous situons pas dans ce domaine-là non plus. Notons à ce propos que les salariés qui travaillent le dimanche ne bénéficient pas de majoration salariale, c'est justement prévu également par le texte. Nous voterons donc ce texte.

M. BRIAND

A voir les groupes politiques qui se sont exprimés, défendre à ce point le repos qui n'est dominical que parce que c'était le jour du Seigneur, aujourd'hui prend une tournure tout de même assez humoristique, puisque l'ensemble des groupes qui ont contribué à l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, et de Monsieur MACRON, prennent aujourd'hui un contrepied radical, si j'ose dire, à la proposition qui est faite.

En ce qui concerne le groupe Métropole d'Avenir, nous n'avons pas vocation à voter ce vœu, évidemment. Il nous semble que d'une part il y a aujourd'hui un débat parlementaire qui doit poursuivre son chemin, et que, par ailleurs, l'hypothèse de contribuer, de donner au président de la structure intercommunale, la possibilité de négocier un accord, n'exonère pas celui-ci, comme ça a toujours été le cas, de le faire demain au niveau de la communauté, c'est-à-dire d'avoir un dialogue avec les représentants des salariés et les représentants des entreprises, pour trouver, si ça doit être trouvé, un accord équilibré. Donc, pour ce qui est du groupe Métropole d'Avenir, nous nous opposerons à ce vœu qui ne présente pas d'avantage particulier et qui surtout anticipe sur le débat parlementaire qu'il faut voir aboutir, puisque manifestement, si toutes les forces politiques de Gauche s'opposent à ce texte, il ne sera pas voté. Et s'il n'est pas voté, nous n'avons pas dès lors à nous prononcer sur ces dispositions.

M. CARLES

Vous n'allez pas être surpris de la position radicale que je vais présenter. Simplement, aujourd'hui c'est en débat, nous soutenons un gouvernement qui présente ce dispositif. C'est vrai qu'il y a des territoires dans lesquels on peut comprendre des extensions, et il y a, y compris au sein de la Métropole, des territoires sur lesquels les questions se posent.

M. MOUDENC

Je mets aux voix ce vœu.

Le vœu n'est pas adopté.

Je vais clore la séance non sans remarquer que je n'ai jamais vu une séance au sein d'une collectivité où les soutiens politiques d'un gouvernement se sont à ce point exprimés contre tel ou tel aspect de la politique dudit gouvernement.

La séance est levée à 13h15.